MUNICIPALITÉ

Vol. 34, numéro 5, **Automne 2003**

Sous les projecteurs
L'arrondissement Verdun innove

Loisir et sport
Prix du bénévolat Dollard-Morin

Prix Jean-Marie-Moreau 2003

SAINTE-THÈCLE POUR UNE COMMUNAUTÉ EN SANTÉ

Québec

Municipalité

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile Cook, RC
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2019
Télécopieur : (418) 643-7385
Site Web du Ministère : www.mamsl.gouv.qc.ca

Coordination de la rédaction
Caroline Pelletier
Service de l'information, de l'édition et de la communication interne
caroline.pelletier@mamsl.gouv.qc.ca

Coordination de la production
Louise Bernatchez
Service de l'information, de l'édition et de la communication interne
louise.bernatchez@mamsl.gouv.qc.ca

Ont collaboré à ce numéro :
Daniel Bérubé, Stéphanie Cashman-Pelletier, Louis Carpentier, Sophie DeCorwin, Huguette Gendreau, André Porlier, Tim Seah, André Thibault, Serge Vézina

Révision linguistique
Marielle Garon

Conseil juridique
Direction des affaires juridiques

Abonnement
Caroline Pelletier
caroline.pelletier@mamsl.gouv.qc.ca

Conception graphique
Pige Communication

Photographies première de couverture
© Claude Ferron, Subito Photo 2003

Prépresse et impression
K2 impression

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 0713-4800

MUNICIPALITÉ est publié par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec. La reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'en mentionner la source. Les articles n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion du Ministère.

L'intégral de MUNICIPALITÉ est accessible sur Internet en format PDF depuis l'édition d'avril-mai 1997 à l'adresse suivante : www.mamsl.gouv.qc.ca.

Le contenu de MUNICIPALITÉ est indexé dans REPÈRE.
On trouve MUNICIPALITÉ dans toutes les bibliothèques municipales du Québec.
Vous pouvez aussi vous adresser au Centre de documentation du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir par téléphone au (418) 691-2018 ou par courriel au centre.doc@mamsl.gouv.qc.ca.

Courrier de 2e classe
Société canadienne des postes
Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention 40005085

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR

Ministre : Jean-Marc Fournier
Sous-ministre : Denys Jean
Directeur des communications : Jean Dionne
Directrice du Service de l'information, de l'édition et de la communication interne : Yolaine Morency

Des exemples inspirants

Avec cette édition automnale, *Municipalité* fait une large place aux premières partenaires du ministère, les municipalités. Elle vous propose de découvrir le dynamisme et l'enthousiasme qui ont animé les élus municipaux et les citoyens de plusieurs municipalités et arrondissements.

Sainte-Thècle, en Mauricie, s'est dotée d'une clinique peu commune pour fournir à la communauté les services médicaux qui lui conviennent : une coopérative de santé. Pour ce projet, la municipalité a mérité le prix Jean-Marie-Moreau 2003, offert par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL). Pour sa part, l'arrondissement Verdun de Montréal a fait le choix d'une technologie novatrice pour régler ses problèmes de gestion des eaux usées et améliorer la qualité de vie des citoyens. D'autres exemples de la vitalité de nos municipalités sont également mis en valeur dans notre dossier sur la route verte.

Ces trois reportages nous montrent la place de plus en plus grande qu'occupent les partenariats stimulants entre les municipalités, les gouvernements, les différents organismes du secteur public et le secteur privé. Notons que le contenu de *Municipalité* s'enrichit également avec l'apport d'organismes et d'associations actifs en sport et loisir, en réponse à la nouvelle vision du ministère.

Pour l'année 2004, le monde municipal et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir auront bien des défis stimulants à relever. *Municipalité*, qui célébrera ses 35 ans d'existence l'an prochain, demeurera fidèle à sa mission d'informer ses partenaires du monde municipal.

La rédaction

Élections municipales

197 mairesses et maires

Lors des élections municipales du 2 novembre 2003, 197 mairesses et maires ont été élus : 82 par scrutin et 115 sans opposition. Chez les élus par scrutin, il s'agissait, pour 52 d'entre eux, d'une première élection, les 30 autres ayant été réélus. Chez les élus sans opposition, c'est pour 15 d'entre eux qu'il s'agissait, à la fin de la période de mise en candidature, le 10 octobre, d'une première élection. Chez les conseillères et conseillers, il y a eu 1432 élus sans opposition et 562 par voie de scrutin.

La répartition des sexes dans l'ensemble des élus au poste de maire est la suivante : 169 hommes qui représentent 86 % de l'ensemble et 28 femmes qui en représentent 14 %. Des 82 élus par scrutin, 67 sont des hommes et 15 sont des femmes ; on compte 37 nouveaux élus et 9 nouvelles élues. Pour l'ensemble des élus aux postes de conseiller, il y a 1502 hommes qui représentent 75 % de l'ensemble et 492 femmes qui en représentent 25 %.

À noter que dans les municipalités de Bonsecours et de Saint-Germain-de Grantham, les élections se sont tenues le 23 novembre 2003, faute de candidat au poste de maire lors de la première période de mise en candidature.

Seule la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a choisi de faire élire son préfet au suffrage universel. Le nouveau préfet est Pierre Rondeau dont c'est le premier mandat. On a enregistré un taux de participation de 33 %.

Un nouvel outil électronique, élaboré par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL), a permis cette année aux présidents d'élection d'inscrire les résultats préliminaires sur son site Web dès la fin du dépouillement des votes. Cette nouvelle façon de faire a donné l'occasion de comptabiliser plus rapidement les résultats pour chaque municipalité. Pour les consulter, voyez le site Web du MAMSL (www.mamsl.gouv.qc.ca) à la rubrique *Élections 2003.*

Les prochaines élections municipales générales auront lieu en 2005, le premier dimanche de novembre. À ce moment, l'ensemble des municipalités du Québec sera en élection simultanément.

Félicitations aux nouveaux élus ! ■

Sommaire

Billet

02 Des exemples inspirants

Actualité

04 Le prix Jean-Marie-Moreau 2003. Sainte-Thècle se refait une santé, par Caroline Pelletier

07 À l'occasion de son congrès annuel : la FQM prépare l'avenir, par Caroline Pelletier

Dossier

09 La route verte : des kilomètres de bonheur… et d'alliances, par Caroline Pelletier

Aménagement

13 Pour une nouvelle approche en aménagement : huit principes pour construire la ville du transport durable, par Louis Carpentier et André Porlier

Environnement

15 Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 25 ans de participation publique, par Daniel Bérubé

16 Les Fonds municipaux verts. Partenaires pour développer des collectivités vertes

17 Promouvoir la recherche sur l'environnement rural

Loisir et sport

18 L'Observatoire québécois du loisir : faire face aux changements, par André Thibault

Sous les projecteurs

20 Gestion des eaux usées et urbistique. L'arrondissement Verdun, chef de file en Amérique du Nord, par Caroline Pelletier

Chronique de l'ENVIRONNEMENT

Urgence-Environnement : pour une intervention rapide et efficace, par Huguette Gendreau 23

Chronique JURIDIQUE

Le calcul pour la tenue d'un scrutin référendaire, par Me Tim Seah 24

Les travaux sur la propriété privée, par Me Tim Seah 25

Chronique des TRANSPORTS

Les véhicules hors route et les chemins publics, par Stéphanie Cashman-Pelletier 27

Coup d'OEIL sur le monde municipal

Le porte-à-porte non commercial. La Cour d'appel tranche, par Sophie DeCorwin 28

Villes et Villages en santé : onze municipalités à l'honneur

Des fleurs pour 16 municipalités

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. Une marque de reconnaissance, par Serge Vézina 29

Muni-VIGIE

Le loisir au rythme de ma vie 30

L'hiver à l'école des Rues principales 31

Le prix Jean-Marie-Moreau 2003

Sainte-Thècle se refait une santé

Par Caroline Pelletier, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

« Petite municipalité cherche médecins pour soigner population vieillissante et maintenir la qualité de vie de ses citoyens. » Cette phrase ne s'est pas encore nichée dans les petites annonces des journaux. Mais maintes municipalités sont préoccupées par le départ probable de leurs médecins vers d'autres cieux et la difficulté de les remplacer. Le sujet a même été exploité dans une comédie québécoise à succès cet été.

© Claude Ferron, Subito Photo 2003

La Dre Julie Leclerc et Danielle Cadotte, membre du conseil d'administration de la coopérative.

Sainte-Thècle, dans la Mauricie, compte quelque 2500 âmes. À l'automne 2002, les deux derniers médecins quittent la municipalité. Chez la voisine, Saint-Tite, la situation n'est guère plus reluisante. On assiste aussi à des départs. Ajoutons au tableau que l'hôpital le plus près, celui de Shawinigan, est à plusieurs kilomètres.

Alain Vallée, conseiller municipal de Sainte-Thècle, décide de prendre les choses en main. Appuyé unanimement par son maire et ses collègues du conseil, il amorce l'an dernier la mise en place d'une clinique médicale peu commune : une coopérative de santé.

Aujourd'hui, quelques mois seulement après l'ouverture de la Coopérative de solidarité-santé de Sainte-Thècle, deux médecins accueillent près de 900 membres, trois jours par semaine. Ce succès et les efforts qui l'ont précédé ont valu à Sainte-Thècle le prix Jean-Marie-Moreau 2003, offert par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL).

Des services primordiaux

Déjà, en 1992, le conseiller Alain Vallée, professeur en administration au collège de Shawinigan, avait souhaité créer une telle coopérative. Comme il y avait toujours des médecins à Sainte-Thècle, son projet reçut peu d'attention.

Redonner des services médicaux à la population, ce fut « la priorité *numéro un* sur le tapis le lendemain de l'élection », souligne André C. Veillette, maire de Sainte-Thècle. L'insécurité gagnait la population, « surtout chez les personnes âgées ».

La municipalité a voulu non seulement agir pour conserver ses médecins mais également pour assurer son développement économique, de dire le maire. « Il faut aussi offrir des services à la communauté et empêcher les valeurs des propriétés inscrites au rôle d'évaluation

foncière de “tomber”. Et il faut freiner l’exode des jeunes. Mais dans les petites municipalités, on est habitué de se battre, que ce soit pour garder ouverts nos bureaux de poste ou nos écoles. »

Au lieu de stratagèmes tels ceux des habitants de Sainte-Marie-de-la-Mauderne dans la *Grande séduction*, le conseil municipal a plutôt opté pour une coopérative de santé, une clinique « clé en main » qui n’exige de la part des médecins aucuns frais pour la location ou l’administration, ni pour l’achat des fournitures.

© Claude Ferron, Subito Photo 2003

La Coopérative de solidarité-santé de Sainte-Thècle compte près de 900 membres.

Bâtir une coopérative

Première étape : trouver le financement et acheter un bâtiment. Le choix s’est porté sur une construction presque neuve, voisine d’une pharmacie, abritant un commerce qui avait fermé ses portes. « La Municipalité de Sainte-Thècle a payé la moitié du bâtiment, vendu 130 000 $. La caisse populaire a donné 40 000 $ et le Festival des lacs et forêts a fourni les 25 000 $ qui lui restaient en banque à la suite de l’arrêt de ses activités », détaille le maire. Une aide financière de 50 000 $ de la MRC de Mékinac et du Centre local de développement (CLD) a permis d’aménager les locaux. Un comité provisoire, présidé par Alain Vallée, a été mis sur pied pour démarrer le projet. La Municipalité est l’unique propriétaire du bâtiment.

Des efforts furent aussi consacrés à l’organisation de la coopérative. Les gens de Sainte-Thècle se sont notamment inspirés du modèle de la coopérative de santé de Saint-Étienne-de-Grès, une autre municipalité de la Mauricie.

« Dès l’annonce du projet, les gens ont couru vers nous pour devenir membres ! » raconte Alain Vallée. Jusqu’à maintenant, près de 900 personnes de Sainte-Thècle et d’ailleurs dans la région ont accepté de payer la somme de 100 $ par année pour bénéficier des services de la coopérative (le nombre de membres augmente chaque semaine). Enfin, les non-membres ont toujours accès à un médecin en cas d’urgence.

Pour concrétiser le projet, il ne manquait plus que les médecins… « Nous avons envoyé 200 lettres personnalisées à des finissants en médecine », poursuit le conseiller. Deux médecins ont finalement été engagés, puis appuyés par deux secrétaires d’expérience. Au conseil d’administration de la coopérative, que préside Alain Vallée, des bénévoles siègent et veillent à la bonne marche des opérations. Une secrétaire se charge de la comptabilité ; un des administrateurs s’occupe pour sa part de l’entretien de la bâtisse et du terrain.

Rien n’a été laissé au hasard lors de l’aménagement de la bâtisse. « Tout est fourni ! Nous avons acheté les lampes, tables, balances, bureaux, appareils pour prendre la pression, etc. Il y a même une petite salle à manger avec un micro-ondes. Les médecins n’avaient qu’à apporter leur stéthoscope ! » souligne Alain Vallée. Le salaire des deux secrétaires est assumé par la coopérative qui, en outre, paye 1 $ par année pour louer les locaux de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Se prendre en main

Grégoire Rompré habite Sainte-Thècle. Ce jeune retraité dans la soixantaine n’est pas un habitué des salles d’attente. Il n’a pas hésité à devenir membre de la coopérative.

« Je suis en santé mais c’est le temps de prévoir pour l’avenir, observe-t-il. J’étais inquiet pour le renouvellement de mes prescriptions, bien que j’avais trouvé un médecin à Grand-Mère. Mais ce n’est pas tout le monde qui peut se déplacer à l’extérieur pour consulter un médecin. Mon épouse était inquiète aussi. C’est arrivé juste à point.

© Claude Ferron, Subito Photo 2003

La Dre Julie Leclerc et un membre de la coopérative, Yves Germain.

© Claude Ferron, Subito Photo 2003

Danielle Cadotte, membre du conseil d'administration, le maire de Sainte-Thècle, André C. Veillette, Marthe St-Arneault, vice-présidente du conseil d'administration, Jeannot Toupin, membre du conseil d'administration, et Alain Vallée, conseiller municipal et président du conseil d'administration.

« Je ne sais si c'est le modèle idéal, poursuit M. Rompré. Mais on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Que les gens se prennent en main, c'est la meilleure solution. On vit en collectivité. Dans un petit milieu, on doit se retrousser les manches pour acquérir les choses. Si les gens continuent de pousser et d'embarquer, on a plus de chances d'avoir des services et d'améliorer les services actuels. »

Comme plusieurs de ses concitoyens, Yves Germain a choisi de revenir vivre dans son coin de pays à l'heure de la retraite et de s'engager dans sa communauté. Membre du comité provisoire, il était aux premières loges pour constater le bon accueil qu'a reçu le projet. « Au départ, nous n'étions pas convaincus du bien-fondé de faire payer les gens. Par contre, les gens voulaient avoir des médecins. On s'attendait à une centaine de personnes lors de la première assemblée publique. Il en est venu environ 500 !

« À court et à moyen terme, je pense que l'on n'a pas le choix, poursuit M. Germain. Nous sommes sur la bonne voie. Les gens que j'ai vus sont très satisfaits du service. »

On voit loin

Le Centre de solidarité santé de Sainte-Thècle a accueilli ses premiers patients en juin dernier. D'ici le printemps 2004, on espère pouvoir ouvrir les portes cinq jours par semaine. « On veut engager d'autres médecins. On va leur faire les yeux doux cet automne ! » lance Alain Vallée. Une infirmière pourrait éventuellement s'ajouter à la petite équipe.

« Les municipalités qui rêvent à un projet de ce genre doivent puiser dans leurs poches, note le maire de Sainte-Thècle. Il ne faut pas penser que l'on puisse réaliser un projet comme cela sans investissements et sans partenaires. » Comme les gens de Sainte-Thècle, il faut également s'assurer d'appuis politiques et monétaires, ajoute-t-il. Le maire salue également le travail effectué par son conseiller Alain Vallée et la contribution de nombreux bénévoles.

« Les membres du conseil d'administration commencent à avoir une belle expertise de ce type de projet », relève Yves Germain. Le milieu municipal a eu écho de ce savoir et de la réussite des gens de Sainte-Thècle. Déjà, des municipalités d'un peu partout au Québec ont contacté Alain Vallée pour en apprendre un peu plus sur cette coopérative originale. D'ailleurs, il a animé un atelier à ce sujet lors du congrès de la FQM. Selon Alain Vallée, ce modèle fera bientôt des petits. « C'est la solution de l'avenir. On va en voir dans toutes les campagnes », assure-t-il. ■

Un modèle de persévérance

En décernant le prix Jean-Marie-Moreau à la Municipalité de Sainte-Thècle, la FQM a souligné que ce projet est un bel exemple d'engagement communautaire de la population et un modèle de persévérance de la part des promoteurs, notamment du conseiller Alain Vallée, qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts depuis l'automne 2002. M. Vallée a pu compter sur l'appui indéfectible des autres membres du conseil municipal, ajoute la FQM.

Remis par la Fédération québécoise des municipalités du Québec, le prix Jean-Marie-Moreau est décerné annuellement à une municipalité s'étant illustrée par son apport remarquable au développement de son milieu.

Normand Huberdeau, NH photographes

Pierre Moreau, fils de Jean-Marie Moreau et député de Marguerite-D'Youville, André C. Veillette, maire de Sainte-Thècle, et Michel Belzil, président de la FQM.

À l'occasion de son congrès annuel

La FQM prépare l'avenir

Par Caroline Pelletier, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Préoccupée par la vitalité financière et démocratique des municipalités de demain, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a annoncé, lors de son 62e congrès annuel, la création de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et la mise en place du projet Relève municipale. Deux réalisations en devenir pour assurer l'avenir de ses membres.

Le salaire des élus : une reconnaissance exigée

« Être disponible en tout temps, un minimum de 30 heures par semaine, plus particulièrement le soir et les fins de semaine ; Possibilité de faire de nombreuses heures supplémentaires (non rémunérées) ; Régime de retraite non disponible pour le moment (…). » Voilà un court extrait d'une « offre d'emploi » au poste de maire distribuée aux congressistes.

Bien que cette « offre d'emploi » fictive adopte un ton humoristique, il n'en demeure pas moins que les congressistes se sont dits préoccupés par le salaire des élus. Une résolution à ce sujet – demandant au MAMSL d'appliquer une exemption fiscale pour la première tranche de 10 000 $ de rémunération – a même été adoptée unanimement lors de l'assemblée générale.

Bien qu'il ne s'agisse pas, selon le président, du prochain cheval de bataille de la FQM, « c'est un dossier intéressant parce qu'il arrive à la croisée des chemins, à un possible accroissement des responsabilités pour le monde municipal. Les élus ont déjà plus de responsabilités. On leur demande de faire le travail administratif mais on leur demande aussi d'avoir une vision de développement, de s'associer à des gens pour avoir des initiatives, des projets rassembleurs. »

Plus de 1700 congressistes de toutes les régions du Québec se sont réunis sous le thème « Renforcer nos municipalités locales et régionales… la façon moderne de gouverner ! », les 2, 3 et 4 octobre à Québec. Profitant de nombreux ateliers et forums, les participants ont notamment discuté du développement de la production porcine, de l'aménagement du territoire ou encore du lien entre les citoyens, la démocratie et la gestion municipale. Ils ont également élu le nouveau conseil d'administration de la FQM. Notons que Michel Belzil, maire de Barnston-Ouest et préfet de la MRC de Coaticook, a été réélu à titre de président.

La mutuelle : une fierté pour la FQM

« La mutuelle, pour nous, c'était vraiment le dossier le plus attendu des congressistes, fait remarquer le président de la FQM, Michel Belzil, lors d'une entrevue pendant le congrès. Nous leur avons annoncé que, dans quelques semaines, les municipalités qui verront leurs polices d'assurance échues au 31 décembre 2003 vont pouvoir obtenir des propositions d'assurance. Ce dossier est un grand succès. On est très fiers.

« Il y a un an, quand on a commencé la démarche pour la création de la MMQ et celle pour voir l'intérêt des municipalités dans ce dossier-là, on avait un objectif. On se disait : « ça prend de 400 à 430 municipalités la première année, avec une augmentation chaque année ». Sept cent quatre-vingts municipalités nous ont dit qu'à primes égales, elles ont l'intention d'adhérer à la mutuelle. Ça nous a mis le vent dans les voiles. J'anticipe d'ailleurs une vague d'adhésion importante. »

Pour le président de la FQM, il ne s'agit pas seulement d'une question de « coûts, de gros sous », mais de « prise en charge d'un secteur important de la gestion municipale. Une prise en charge des élus. Ils fondent leur propre mutuelle. Il ne faut pas avoir une vision à court terme quand on parle de ça mais une vision à long terme. Toutes les organisations, professionnelles ou autres, qui ont créé leurs mutuelles, ont vu celles-ci devenir un succès financier. »

La FQM a été sensibilisée aux hausses importantes des primes d'assurance et des franchises par certains de ses

Studio Pub-Photo

Michel Belzil, le président de la FQM, lors de la soirée d'ouverture.

Studio Pub-Photo

Le ministre Jean-Marc Fournier s'adressant aux membres de la FQM.

membres. Elle a entrepris il y a deux ans « une tournée québécoise d'information et de réception, MRC par MRC, région par région. Beaucoup de gens ont participé. C'est là qu'ils nous ont dit : « Essayez donc de voir si on peut pas créer quelque chose ». Ce n'était pas évident à première vue. Il y a deux ans, je n'aurais pas imaginé que l'on serait rendu là aujourd'hui. » Pour élaborer la MMQ, la FQM a « mis les bouchées doubles » et s'est associée à Ultima, une compagnie de courtiers privés.

Avec la MMQ, la FQM souhaite également sensibiliser les municipalités à l'importance de miser sur la prévention. « Je pense que l'on va être en mesure, par ce travail sur la prévention, de diminuer les sinistres. Pour éviter des hausses de primes, il faut d'abord faire diminuer le nombre de réclamations. Avec les nouvelles informations concentrées au même endroit, on va être en mesure d'identifier des secteurs à risques, des secteurs dispendieux en termes de compensations. »

La MMQ est gérée par un conseil d'administration de neuf personnes, incluant six élus municipaux. « On va œuvrer en fonction des orientations souhaitées par nos municipalités membres », insiste Michel Belzil. Selon leur volonté, les surplus réalisés pourront être retournés aux membres sous forme de ristourne ou encore réinjectés dans la MMQ pour stabiliser les primes.

Assurer la relève

Présenté par la FQM en collaboration avec les organismes jeunesses nationaux, le projet Relève municipale vise à encourager les jeunes à s'engager lors des élections municipales générales en 2005. La FQM souhaite que les moins de 35 ans représentent 20 % des candidatures.

« On a fait un sondage récemment auprès de nos membres. Plus de 70 % des municipalités qui ont répondu ne comptent aucun élu de moins de 35 ans », informe le président. Ce faible taux de participation des jeunes devient d'autant plus préoccupant que de nombreux élus approchent de la retraite et que l'exode des jeunes des régions demeure un phénomène toujours d'actualité.

« C'est un beau dossier. Les discussions y sont intéressantes. Souvent, pour engager les jeunes, dont plusieurs s'impliquent déjà dans des organismes, il ne s'agit que d'un clin d'œil, d'un coup de pouce d'un élu. C'est un peu ça que l'on veut initier. Il y a déjà plus de 500 municipalités qui, par le biais de leur MRC, souhaitent créer un événement particulier au cours des prochains mois. Chez nous, tout le monde municipal est intéressé au dossier. Je pense que ça va faire boule de neige. »

Il se dit confiant que les jeunes vont répondre avec enthousiasme à cette invitation du monde municipal. Ces jeunes seront, pour les conseils municipaux, de précieuses recrues. « Nos jeunes peuvent avoir des idées géniales. »

La responsabilité de sensibiliser les organismes locaux et régionaux à ce projet relève du comité permanent Jeunes-FQM créé il y a un an. La FQM a aussi concocté le *Guide de la relève municipale*, un outil personnalisé d'information pour chaque région en vue d'aider les MRC dans leur action auprès des jeunes. ■

Des élus honorés

La FQM a souligné la contribution de Roger Lapointe, maire de Mont-Saint-Michel, dans la région des Laurentides. M. Lapointe a reçu le prix Gaétan-Archambault, remis conjointement par le Réseau des SADC du Québec et la FQM pour promouvoir l'action bénévole en développement économique local.

L'engagement de M. Lapointe a notamment permis la réalisation du projet récréotouristique de la montagne du Diable. Il a contribué à la vitalité de l'industrie forestière de sa région entre autres comme président et porte-parole d'Urgence forêt des Hautes-Laurentides.

Des Méritas 2003 ont également été remis à 21 élus municipaux pour souligner leurs nombreuses années de travail dans leurs communautés. Pour connaître les noms des personnes honorées, veuillez consulter le site Web de la FQM : www.fqm.ca.

De grands enjeux

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc-Fournier, s'est adressé pour la première fois aux membres de la FQM à l'occasion du congrès.

Il a réitéré la volonté du gouvernement de décentraliser « vers ceux qui ont le mandat, tous les jours, de répondre à leurs commettants, qui sont sur le terrain, en situation de reddition de comptes constante : les élus de nos villes et les préfets des MRC. Ce sont eux qui sont au cœur de la décentralisation. »

Le ministre a également souligné que le dossier des infrastructures, mené avec la collaboration des autres provinces, demeure une priorité. À cet effet, les provinces soumettront un premier bilan des besoins pour janvier 2004. Le gouvernement fédéral sera appelé à répondre aux besoins, dans le respect des compétences des provinces, notamment par une planification à long terme qui tienne compte des besoins du milieu tant urbain que rural.

Jean-Marc Fournier a continué son discours en parlant de la diversification des sources de financement et du projet de loi nº 9. Il a rappelé son vœu de travailler avec le monde municipal et de tenir compte de ses requêtes, de comprendre ses priorités. « Quand vous aurez besoin d'un coup de main pour aider nos concitoyens, je serai avec vous un véritable partenaire. Vous pouvez compter sur moi », a conclu le ministre.

La route verte

Des kilomètres de bonheur… et d'alliances

M. Lamarre

Par Caroline Pelletier, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

La route verte et ses quelque 3200 kilomètres fait le bonheur des cyclotouristes comme des promeneurs du dimanche. Attrait touristique exceptionnel, elle génère des retombées économiques plus qu'attrayantes et met en lumière un travail d'équipe hors du commun à l'échelle du Québec.

Une fois terminée en 2006, la route verte couvrira 4300 kilomètres et traversera 409 municipalités et 68 MRC. Elle aura exigé des investissements de 100 millions de dollars sur 10 ans.

Rouler en équipe

Patrick Howe est directeur des relations publiques pour le Groupe vélo représentant notamment Vélo Québec, maître d'œuvre et instigateur de la route verte. « La route verte est avant tout un projet régional, rappelle-t-il. Elle vise essentiellement à relier les régions du Québec entre elles. »

Une formidable course à relais a contribué à la réalisation de ce grand parcours cyclable. Depuis le signal du départ en 1995, la route verte a exigé partout au Québec la collaboration et le soutien de milliers de personnes. Dans les régions, une

Le gouvernement du Québec réitère son appui

La ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Julie Boulet, a annoncé en septembre dernier qu'une somme de plus de 1,3 million de dollars est consacrée cette année au Programme d'aide au développement de la route verte. Cette aide financière fait suite à l'étude d'un plan d'investissements présentée par le ministre des Transports, Yvon Marcoux, afin de poursuivre le parachèvement de ce réseau cyclable.

Les sommes consenties permettent la réalisation cet automne de plusieurs tronçons dans diverses régions du Québec. Ce montant s'ajoute aux 3,2 millions déjà injectés dans le réseau routier pour la réalisation de voies cyclables sur l'itinéraire de la route verte. Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir contribue également au développement de la route verte avec le Programme d'infrastructures Québec-municipalités.

Municipalité vous raconte quelques étapes de ce grand projet qui anime nombre de communautés dans toutes les régions.

poignée d'irréductibles rêveurs ont souvent débroussaillé le terrain pour convaincre élus et citoyens des bénéfices d'un parcours vert. Des alliances ont été créées entre des municipalités, des associations touristiques régionales et d'autres organismes comme des conseils régionaux de loisirs. Des obstacles se sont bien dressés ici et là. Mais la route a finalement été pavée.

La plupart des grandes décisions se sont prises dans les régions. Un gros exercice de concertation, convient Patrick Howe. Vélo Québec a ouvert le chemin en présentant un projet rassembleur et réaliste sur le plan financier. Pour sa part, le ministère des Transports du Québec (MTQ), au moyen de ses programmes d'aide financière, a été d'un précieux secours : il a encouragé plusieurs municipalités et MRC à réaliser des itinéraires cyclables.

Créée pour satisfaire aux demandes des cyclistes, la route verte est venue aussi répondre à leurs attentes en matière de sécurité. Tous ses tronçons respectent des normes de sécurité éprouvées. À son terme, la route sera aussi balisée de façon uniforme.

Depuis sa mise en chantier, elle suscite un intérêt grandissant autant que pour le vélo. Dès la présentation du concept, les réseaux se sont mobilisés, affirme Patrick Howe. « Il y avait beaucoup d'intérêt. Mais il n'y avait pas les sous, ni de projets rassembleurs, ni d'infrastructures. C'est pour ça que la route verte, c'est d'abord et avant tout un concept. »

La popularité du vélo ne se dément pas au Québec. Avec son parc de quelque 5,5 millions de bicyclettes, le Québec est le territoire le plus « cycliste » en Amérique du Nord. Pas étonnant que la route verte ait reçu un appui de taille de la part des citoyens.

M. Lamarre

Des pistes et bandes cyclables, des accotements asphaltés de routes régionales ou des chaussées désignées forment l'itinéraire cyclable de la route verte. Une fois terminée, elle couvrira 4300 kilomètres.

La véloroute des Bleuets

La véloroute des Bleuets a été le premier projet annoncé pour la route verte en 1995. D'une longueur de 256,4 kilomètres, elle traverse la communauté montagnaise de Mashteuiatsh et 16 municipalités des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy. Sa réalisation a nécessité plus de 8,5 millions de dollars et est un bel exemple de l'exercice entamé un peu partout au Québec pour bâtir ce grand itinéraire cyclable.

La Corporation du circuit cyclable Tour du Lac-Saint-Jean est responsable de l'accueil, de l'information, de la promotion ainsi que de la coordination de l'entretien et du développement de la véloroute des Bleuets. Laurier Savard en est le secrétaire exécutif. Il s'est montré très intéressé au projet dès ses premiers balbutiements. Pour cet adepte du vélo, la véloroute représentait « un développement fantastique pour le lac Saint-Jean et des retombées touristiques extraordinaires. »

Ce sont d'autres passionnés comme Laurier Savard qui sont à l'origine de la belle histoire de la véloroute. Au cœur des années 1980, raconte-t-il, des cyclistes fondent la Corporation du circuit cyclable pour concrétiser leur rêve : faire le « tour du lac » en vélo.

Il fallait d'abord sensibiliser les municipalités que la question pouvait concerner. « Chacune des MRC devait y adhérer. Ce n'était pas évident car elles représentent 16 municipalités », évoque Laurier Savard. Le projet est finalement reconnu prioritaire pour la région du lac Saint-Jean lors de la conférence socio-économique régionale de 1991. Des études de retombées économiques font la preuve que la véloroute sera plus que bénéfique. Les rêveurs ont réussi à vendre leur idée. L'appui des municipalités est gagné.

Bernard Généreux a partagé avec Laurier Savard l'enthousiasme et la volonté de construire ce projet. Le maire de Saint-Prime et préfet de la MRC du Domaine-du-Roy a conduit le premier comité de suivi mis sur pied pour superviser le projet. Conscient que le vélo gagnait en popularité, il n'a pas hésité à travailler à convaincre ses collègues élus du bien-fondé du projet. Si certains ont d'abord adhéré par principe, dit-il, ils se sont tous ralliés lorsque l'augmentation de la pratique du vélo s'est confirmée.

Le projet, évalué à 12 millions, sera finalement réalisé au coût de 8 millions grâce « à un bon travail de rationalisation », souligne Bernard Généreux. Des subventions du gouvernement du Québec s'ajouteront aux sommes investies par les municipalités. Une première levée de fonds est organisée. De grandes entreprises complètent la mise.

On estime que 250 bénévoles ont œuvré à l'essor de la véloroute qui, note-t-on, contribue à améliorer la qualité de vie dans la région. « L'ensemble du projet n'aurait pas été possible sans

M. Lamarre

Avec ses tracés aux paysages variés traversant des centaines de municipalités, la route verte propose un panorama extraordinaire du Québec.

ces bénévoles, estime Laurier Savard. C'est un grand défi qu'il faut maintenir. Il faut faire en sorte que les gens d'ici et les entreprises développent le projet, qu'ils s'approprient le réseau. Et qu'ils en deviennent aussi les promoteurs. »

Ce qui semble déjà acquis. « Nous éprouvons une très grande fierté et nous avons la volonté de maintenir la véloroute dans le temps, certifie Bernard Généreux. C'est un produit exceptionnel par sa qualité. Beaucoup de gens réapprennent à découvrir le lac. » Cet intérêt a gagné les municipalités en périphérie qui souhaitent se greffer à la véloroute, poursuit-il.

Le parcours des Anses

Bordé par le fleuve, le parcours des Anses à Lévis offre un point de vue inégalé sur la ville de Québec. Ce parc linéaire à usage mixte – cyclistes et marcheurs y sont les bienvenus – a été inauguré à l'été 2001. Le parcours des Anses relie les tronçons de la route verte qui se trouvent dans la région de la Chaudière-Appalaches, soit le parc linéaire de la MRC-de-Lotbinière, le parc linéaire du Grand-Tronc, la véloroute des Migrations et la véloroute de la Chaudière.

Tracé dans l'emprise d'une voie ferrée, le parcours des Anses représentait pour la Ville de Lévis l'occasion de redonner le fleuve aux citoyens, signale Robert Cook, chef du service du développement du territoire à la Ville de Lévis. Trois plages sont d'ailleurs accessibles du parcours, long de 14 kilomètres. Selon Robert Cook, le projet fut des plus complexes à réaliser du fait que le parc est situé en milieu urbain et à proximité d'un milieu aquatique. Ses concepteurs ont dû agir en respectant de nombreuses normes et travailler de concert avec plusieurs ministères des gouvernements fédéral et provincial.

Pour répondre aux contraintes financières, « les travaux ont été faits en régie afin d'assurer un contrôle très, très serré sur les coûts », précise le fonctionnaire associé au projet depuis le début.

La Ville a dû aussi surmonter cette difficulté : sur certains tronçons, le parcours longerait des terrains privés. Elle a pris le vélo par les guidons et organisé des assemblées de cuisine tout au long du parcours. « Avant d'aller aux plans et devis, nous avons présenté aux citoyens le concept et l'idée de rendre publiques les berges, poursuit Robert Cook. Il y a aussi eu des consultations individuelles. On a vraiment été à l'écoute des gens et ils ont été emballés par le projet. »

Dans la très grande majorité des cas, la Ville de Lévis a respecté les demandes des citoyens quant aux améliorations à apporter telles que l'ajout d'une haie ou d'une clôture pour les isoler de la piste cyclable. Un comité de 14 organismes locaux a aussi été mis sur pied pour suivre le développement du projet.

La Ville de Lévis estime que 250 000 personnes empruntent le parcours des Anses chaque année. Le parcours est notamment très populaire auprès des gens de la rive nord qui font la boucle en prenant le traversier et le pont de Québec. Selon la Société des traversiers du Québec, 100 000 cyclistes utilisent le traversier Québec-Lévis de mai à septembre. De 2001 à 2002, ce témoin privilégié a aussi constaté une hausse générale de 25 % du nombre de passagers.

Des retombées économiques inattendues

Ceux qui ont misé sur la route verte doivent aujourd'hui s'en féliciter. En mars 2003, la chaire de tourisme de l'UQAM dévoilait des chiffres plus qu'encourageants. « À la suite de cette étude, on doit doubler les estimations que l'on a faites il y a seulement quelques années, commente Patrick Howe. On prévoyait des retombées de 40 millions par année. Déjà, on atteint 95 400 000 $ de dépenses faites par les cyclistes sur la route verte. C'est très impressionnant ».

Ajoutons que ces dépenses représentent quelque 2000 emplois (personnes-années) et des revenus de 15,1 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et de 11,9 millions pour le gouvernement du Canada. La route verte achevée, les retombées devraient se chiffrer autour de 134 millions de dollars annuellement.

Autre donnée intéressante : le cyclotouriste dépense en moyenne 105 $ par jour contrairement à 52 $ pour un touriste « traditionnel ». Comme il aime à voyager « léger », il déboursera davantage pour se nourrir, se loger, etc. « Le carburant du cycliste, ce n'est pas la poutine ! » fait remarquer en plaisantant Patrick Howe. Et bien qu'il n'existe pas de données à ce sujet, on peut aussi estimer que les réparateurs de vélos font de bonnes affaires.

Au lac Saint-Jean aussi, la route verte fait des heureux : la Corporation du circuit cyclable a reçu une subvention du MTQ pour mener à bien une étude d'impact économique. Mais d'ores et déjà, elle estime que les retombées sont de l'ordre de 6 millions annuellement. Sans compter les gîtes, campings et restaurants qui ont poussé comme des bleuets autour du lac et les investissements parallèles. Même le kayak connaît une belle popularité.

Pas étonnant lorsque l'on sait que sur la véloroute, environ 150 000 présences ont été dénombrées en 2001 et 170 000 en 2002. En moyenne, les gens prennent quatre jours pour effectuer le parcours et demeurent dans la région quatre journées de plus pour y faire du tourisme.

Dans la mire: le développement

Il ne suffit pas de construire et d'entretenir la route verte. Il faut aussi assurer son développement, la promouvoir et bonifier l'offre aux cyclistes, jugent tous les acteurs consultés.

Bien qu'il s'agisse toujours de la route verte, certains tronçons régionaux ont été baptisés pour en faire la promotion. La véloroute des Bleuets en est un bel exemple mais il y a aussi le P'tit train du nord dans les Laurentides, le corridor des Cheminots dans la région de Québec, le Petit Témis dans le Bas-Saint-Laurent ou encore le chemin du Roy entre Trois-Rivières et Québec.

Des forfaits, tables du terroir et autres produits récréotouristiques viennent maintenant jalonner la route verte et répondre à tous les appétits des cyclistes. Vélo Québec encourage ce déploiement d'initiatives et publie d'ailleurs un guide officiel de la route verte. L'organisme, qui peut compter sur le soutien de neuf partenaires industriels, tisse des liens particuliers avec des agriculteurs ou encore des gîtes du passant. Des marchands s'identifient aussi aux couleurs de la route verte.

À l'échelle régionale, on mise également sur la continuité. Pour alimenter l'intérêt de tous envers la véloroute des Bleuets, les élus et la corporation songent à en faire un parc linéaire. On est prêt à beaucoup aussi pour rendre la vie des cyclistes plus agréable. Depuis son ouverture, la véloroute des Bleuets est en observation au moyen de dénombrements. Ce décompte des forces et faiblesses a permis de constater que les accotements asphaltés n'ont pas la faveur des cyclistes. Les municipalités, leurs partenaires et le gouvernement du Québec, avec une aide financière du Programme d'infrastructures Québec-municipalités administré par le MAMSL, ont donc convenu de réinvestir près de deux millions de dollars pour réaliser 25 kilomètres supplémentaires de piste cyclable au nord du lac Saint-Jean.

Gagner les touristes internationaux

Inscrire la route verte parmi les grands itinéraires cyclables du monde, voilà l'un des grands objectifs de ses promoteurs. Il sera plus facile d'en faire la promotion et d'en assurer la visibilité sur la scène internationale lors de son achèvement, soutient Patrick Howe. Pour l'instant, les efforts promotionnels de Vélo Québec visent davantage les autres provinces canadiennes et la Nouvelle-Angleterre, territoires où s'unissent d'ailleurs la route et d'autres réseaux cyclables.

En bâtissant la route verte, les Québécois ont fait preuve de beaucoup d'imagination, observe le directeur des relations publiques. Les tronçons sont multiples et certains sont « spectaculaires », ce qui en fait un produit fort attrayant.

Chez Tourisme Québec, on observe une augmentation importante des demandes d'information. Celles-ci sont passées dans le peloton de tête ces dernières années. L'avenir s'annonce donc des plus prometteurs pour les cyclistes et les partenaires de la route verte, le plus long itinéraire cyclable en Amérique.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites Web suivants :
La route verte : www.routeverte.com
Vélo Québec : www.velo.qc.ca
Ministère des Transports : www.mtq.gouv.qc.ca
Véloroute des Bleuets : www.veloroute-bleuets.qc.ca ■

Un parcours santé et écologique

Les retombées de la route verte ne sont pas qu'économiques. Les parcours cyclables améliorent aussi grandement la qualité de vie de ses usagers et leur environnement.

Relier les régions du Québec. Voilà un des premiers objectifs de la route verte. À cela, Vélo Québec ajoute la promotion du vélo comme exercice ou loisir et comme moyen de transport. Car pédaler pour se rendre au travail, c'est aussi contribuer à améliorer la qualité de l'environnement.

Devant l'augmentation effarante des coûts des soins de santé ou encore la montée de l'obésité chez les jeunes, la promotion de l'exercice physique devient primordiale. D'autant plus que si la pratique du sport augmente chez les adultes – les « boomers » sont de plus en plus en forme, relève Patrick Howe – elle diminue chez les enfants. « Un constat inquiétant », ajoute-t-il.

Vélo Québec souhaite donc inciter les enfants et les ados à enfourcher plus souvent leur bicyclette en leur proposant « des activités intéressantes et ludiques ». Les randonnées destinées aux plus jeunes gagneront en popularité si elles sont agrémentées d'arrêts fréquents et de jeux.

Pour une nouvelle approche en aménagement

Huit principes pour construire la ville du transport durable

Par Louis Carpentier et André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal

La majorité des déplacements des ménages dans les régions urbaines se font actuellement en voiture. Malgré des investissements massifs dans le développement du réseau routier, l'augmentation du nombre de véhicules a rapidement dépassé la capacité de ce dernier aux heures de pointe. Devant l'augmentation de la congestion routière, il ne suffit plus de construire de nouvelles routes ; il faut maintenant offrir des solutions de remplacement attrayantes par le transport en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche.

Malgré une demande croissante pour les transports collectifs, force est de constater que plusieurs quartiers n'ont pas été conçus en fonction du transport en commun et qu'il est difficile, voire impossible, d'y offrir une desserte efficace. Il faut donc éviter de reproduire le type de développement caractérisé par l'aménagement de vastes zones de faible densité trop souvent éloignées les unes des autres ; ce modèle d'aménagement du territoire a rendu indispensable l'utilisation de l'automobile et a découragé le développement du réseau de transport en commun ainsi que les déplacements à bicyclette ou à pied.

Ce type de développement a également eu de profonds impacts sur l'environnement, principalement l'étalement urbain et la disparition de nombreux espaces naturels et agricoles. La demande croissante en transport collectif est l'occasion idéale pour les promoteurs et les municipalités de mettre en place un nouveau type de développement à plus haute densité permettant l'intégration, au cœur des quartiers, des transports publics, de pistes cyclables et de réseaux piétonniers. Ce type d'aménagement favorise également la création d'un milieu de vie sécuritaire et agréable, autant pour les automobilistes et les

Guide sur l'aménagement en fonction des modes de transport durable

Pour en savoir plus sur les principes de construction de la ville du transport durable, on peut consulter le *Guide sur l'aménagement en fonction des modes de transport durable* réalisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal.

En plus de détailler les huit principes d'aménagement, le guide propose, au moyen d'illustrations (photos, plans, dessins) ayant trait à la région de Montréal une série d'exemples à suivre aussi bien que d'exemples à éviter. De même, chacun des principes est traité de façon à ce qu'on puisse appliquer le concept dans son milieu d'action, qu'il s'agisse de quartiers anciens ou de quartiers de la périphérie.

Le guide présente également les conditions nécessaires à l'application de ces principes et propose des objectifs concrets en fonction du type de milieu. Par la suite, deux exemples de projet d'aménagement en fonction des modes de transport durable sont présentés : le village de la Gare à Mont-Saint-Hilaire et le quartier de la Poudrière de l'arrondissement Verdun à Montréal.

Enfin, une dernière section présente les principaux programmes gouvernementaux pouvant financer ce type d'initiative ainsi que les références bibliographiques permettant aux personnes intéressées d'approfondir leurs connaissances sur les nouvelles approches d'aménagement du territoire.

Pour recevoir un exemplaire de cette publication, veuillez vous adresser au CRE-Montréal au (514) 842-2890. Le guide est également publié sur le site Web du CRE-Montréal au http://www.cremtl.qc.ca/.

usagers des transports collectifs que pour les cyclistes et les piétons. Plus que jamais, le développement des réseaux de transport en commun et l'aménagement du territoire doivent se faire de concert pour assurer une réponse adéquate et durable aux nouveaux besoins et enjeux.

Le mode d'occupation du territoire influence les choix de transport et, inversement, l'offre de transport conditionne à son tour l'occupation du territoire. Il est donc possible de favoriser les transports publics, la marche ou le vélo en modifiant les modalités d'aménagement des quartiers urbains et de ceux en périphérie. C'est que les règles actuelles d'occupation du sol favorisent les quartiers excentrés et axés sur l'automobile. Ces quartiers sont peu viables présentement et le seront encore moins dans les prochaines décennies en raison de la congestion routière croissante, de la dégradation de la qualité de vie et des faibles possibilités de mobilité pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes sans voiture.

Louis Carpentier, CRE-Montréal

Le projet de revitalisation du canal de Lachine est un bon exemple de réaménagement de friches industrielles permettant de consolider le tissu urbain d'un quartier ancien.

Devant cette perspective, de nouveaux modèles d'aménagement du territoire comme le Smart Growth, le nouvel urbanisme et le Transit-Oriented Development sont nés. Bien que chacun d'entre eux possède sa définition, ces divers concepts partagent certains principes communs : un quartier où les services sont accessibles à pied, des transports collectifs efficaces, une plus grande densité et une mixité des usages. De plus, ils mettent en valeur des principes similaires d'utilisation rationnelle des ressources, de réduction de l'usage de l'automobile et d'amélioration de la qualité de vie.

L'aménagement en fonction des modes de transport durable constitue en quelque sorte un amalgame des principes mis de l'avant par les nouveaux modèles d'aménagement du territoire. Il s'agit d'une approche visant à aménager des quartiers où les résidants ont la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture.

L'automobile doit demeurer un des éléments du système de transport mais n'en doit plus être l'unique mode. Plus les quartiers sont aménagés en fonction des modes de transport durable, plus les transports en commun sont efficaces. La qualité de vie du quartier s'en trouve améliorée car apparaissent des communautés où il fait bon marcher et où la circulation automobile permet aux enfants de vivre dans un milieu sécuritaire.

L'aménagement en fonction des modes de transport durable repose sur huit principes – cette liste n'étant évidemment pas exhaustive – qui conviennent autant aux quartiers de banlieue qu'aux quartiers centraux. Ce type d'aménagement ne nécessite pas l'application intégrale de chacun des principes. Il s'agit plutôt d'une série de mesures et d'outils parmi lesquels les municipalités et les promoteurs peuvent choisir. ■

LES HUIT PRINCIPES

1. **Une plus grande densité**
   Favoriser une plus grande densité d'occupation du sol à proximité des infrastructures de transport en commun et encourager des densités qui permettent la mise en place d'infrastructures efficaces de transport en commun.
2. **Un milieu de vie diversifié**
   Favoriser une meilleure intégration des commerces, services, résidences et institutions afin de permettre l'émergence d'une vie de quartier dynamique facilitant les déplacements à pied, à bicyclette ou par transport public.
3. **Un développement continu du territoire**
   Encourager une forme de développement continu et dense du territoire afin de limiter le grugement des terres agricoles et des boisés par les nouveaux quartiers et de faciliter la desserte de ces nouveaux quartiers par le transport en commun.
4. **Un aménagement favorisant l'accès aux transports collectifs et leur utilisation**
   Instituer, dans l'aménagement des quartiers, des mesures permettant de faciliter l'accès aux infrastructures de transport collectif et les intégrer aux réseaux piétonniers ainsi qu'aux voies cyclables.
5. **Des infrastructures de transport collectif au cœur du quartier**
   Intégrer les infrastructures de transport collectif au cœur des quartiers afin de favoriser leur utilisation et faire de ces infrastructures des lieux publics agréables et animés.
6. **Un aménagement favorisant les piétons et les cyclistes**
   Encourager un aménagement qui favorise les déplacements à pied ou à vélo, permettant ainsi l'émergence d'une vie de quartier conviviale. L'aménagement des espaces publics, des routes et du quartier devrait toujours favoriser en priorité la sécurité et le confort du piéton et du cycliste.
7. **Une offre résidentielle diversifiée**
   Favoriser la construction d'une gamme variée de logements afin de mieux répondre aux besoins des différents types de ménages et de mieux intégrer les différents groupes socioéconomiques à la vie de quartier.
8. **Des bâtiments orientés vers la rue**
   Faire en sorte que les bâtiments commerciaux se situent à proximité des trottoirs afin de diminuer la distance de marche jusqu'aux arrêts de transport public et de créer un environnement convivial pour les piétons.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

25 ans de participation publique

Par Daniel Bérubé, Service des communications, BAPE

Depuis 25 ans, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, fort de son engagement envers le principe de développement durable, de son impartialité et de son indépendance, est solidaire de l'action des citoyens, des groupes et des municipalités aussi bien que de celle des promoteurs de partout au Québec soucieux d'examiner et de comprendre toutes les implications d'un projet susceptible de modifier un environnement et qui veulent intervenir de manière à adapter le projet à leurs besoins.

Ministère des Transports

Depuis 25 ans, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est solidaire de l'action des citoyens, des groupes, des municipalités et des promoteurs.

La raison d'être du BAPE, depuis sa création, est d'informer et de consulter la population sur les questions relatives à la qualité de l'environnement qui lui sont soumises par le ministre de l'Environnement. Ces questions touchent, notamment, les projets soumis par la loi à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, procédure qui fait appel à la participation du public. À titre d'exemples, les projets de détournement de rivière ou de modification du tracé d'une route, l'ouverture ou l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire, ou encore certains projets industriels. Le BAPE organise des périodes d'information et de consultation publiques, effectue des mandats d'enquête et d'audience publique ou des médiations et fait ensuite rapport au ministre de manière à éclairer la prise de décision gouvernementale.

Le BAPE remplit sa mission d'abord en offrant aux citoyens la possibilité de prendre connaissance dans le détail de tous les aspects d'un projet qui risque de les toucher et de modifier leur environnement. À la demande d'un citoyen qui estime qu'une analyse approfondie est nécessaire, le ministre de l'Environnement peut demander au BAPE de faire un examen public du projet en lui donnant un mandat d'enquête et d'audience publique. Les commissions du BAPE formées pour l'examen d'un projet particulier ont donc la responsabilité de donner au public une information complète, fiable et vulgarisée qui lui permet d'en saisir toutes les dimensions et implications. Elles font intervenir promoteurs et personnes-ressources de même que tous les citoyens, groupes ou municipalités qui souhaitent, avant que le projet prenne forme, exprimer leur opinion, faire part de leurs craintes ou de leur enthousiasme, suggérer des modifications, etc.

À la lumière de tous ces points de vue, qu'il complète par ses propres constatations et l'analyse qu'il en dégage, le BAPE rédige le rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement. Les rapports du BAPE reprennent et reflètent fidèlement les opinions exprimées par les participants à l'audience qu'ils inscrivent dans la perspective plus large qui est la sienne, c'est-à-dire une définition englobante de l'environnement qui embrasse, aux côtés de la dimension écologique proprement dite, celles de l'équilibre social, de l'économie et de la culture.

L'engagement du BAPE dans la promotion du développement durable signifie donc à la fois la prise en considération de la dimension écologique et l'attachement au principe d'une démocratie participative à la faveur de laquelle chacun, individuellement, se trouve interpellé. De ce point de vue, le BAPE se révèle très proche des municipalités qui, en tant que premier palier de gouvernement, constituent la sphère où chaque individu évolue. Il est le partenaire du monde municipal dans la tâche essentielle de concilier les besoins de développement et la protection de l'environnement.

On mesure mal l'incidence qu'a pu avoir la création de ce petit organisme consultatif. Pourtant, en un quart de siècle, le BAPE a laissé sa marque dans le paysage québécois. Dans le paysage physique, bien sûr, mais plus encore, l'existence du BAPE a influencé le paysage social dans la mesure où son action a donné lieu à une vision toute particulière de la démocratie qui reconnaît aux populations locales la connaissance de leur milieu et le droit de se prononcer sur leur devenir. ■

Les Fonds municipaux verts

Partenaires pour développer des collectivités vertes

Les municipalités québécoises peuvent désormais bénéficier d'une aide financière pour concrétiser leurs projets en environnement. Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, Benoît Pelletier, et le président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Yves Ducharme, ont signé une entente en septembre dernier permettant aux municipalités de recevoir des prêts et des subventions des Fonds municipaux verts.

Visant à améliorer la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la protection du climat, les Fonds municipaux verts favorisent les partenariats en appuyant financièrement les secteurs public et privé. Les fonds ont vu le jour en 2000 au moyen d'une dotation à la FCM de 125 millions de dollars du gouvernement du Canada, majorée depuis à 250 millions.

« Les municipalités québécoises peuvent maintenant financer des projets innovateurs en matière d'utilisation efficace des ressources, d'énergie renouvelable et de protection du milieu naturel. Un grand nombre de leurs projets dans ces domaines ont été retardés, faute de financement. Cette entente facilitera leur réalisation », a déclaré le ministre Jean-Marc Fournier.

Déjà en marche

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) constitue le guichet unique de réception des demandes faites par les municipalités du Québec. Le ministère des Transports, le ministère de l'Environnement ainsi que l'Agence de l'efficacité énergétique contribuent à l'évaluation des projets. Le MAMSL transmet ensuite ses recommandations à la FCM.

Avant même la signature de l'entente, une vingtaine d'études et de projets du Québec avaient déjà été approuvés par la FCM. Parmi ces projets, on retrouve notamment une étude de faisabilité d'un centre régional de compostage et de tri des déchets secs présentée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Ce centre, qui servirait à cinq municipalités de la région, pourrait permettre à la Ville de détourner 100 000 mètres cubes de déchets par année du site d'enfouissement. Le projet ferait appel à des méthodes de pointe pour ramasser et composter les déchets organiques en utilisant une aération de haute technologie et des biofiltres pour récupérer le méthane.

La Ville de Montréal souhaite étudier la faisabilité de la mise en place d'un programme employeur pour encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs. Ce programme, en plus d'améliorer la qualité de vie des fonctionnaires municipaux, permettrait de diminuer la consommation d'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le smog et le bruit.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine propose pour sa part le recours à une source d'énergie renouvelable pour chauffer et climatiser les immeubles municipaux. L'étude de faisabilité porte sur les aspects techniques de l'utilisation des formations géologiques et de veines aquifères locales pour récupérer la chaleur du sol grâce à une pompe. Cette technologie

Jean-René Archambault

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, et le président de la FCM, Yves Ducharme, ont signé une entente permettant aux municipalités du Québec de recevoir de l'aide financière des Fonds municipaux verts.

permettrait de protéger les ressources et d'économiser en raison du faible coût des procédés de récupération.

Des renseignements sur les fonds, de même que les formulaires requis, sont présentés dans le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à la rubrique Fonds verts < Infrastructures Programmes d'aide. ■

Deux fonds complémentaires

Deux fonds complémentaires sont proposés aux municipalités. Le Fonds d'habilitation municipal vert, une enveloppe de 50 millions de dollars, est affecté sous forme de subventions pour soutenir des études de faisabilité. L'aide correspond à 50% des coûts de l'étude. Cette dernière doit viser à déterminer la faisabilité d'un projet innovateur sur les plans énergétique, environnemental et économique, c'est-à-dire que le projet doit proposer de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques ou l'application particulière d'une technologie existante.

Le Fonds d'investissement municipal vert, qui bénéficie d'un capital de 200 millions de dollars, appuie les municipalités et leurs partenaires privés sous forme de prêts offerts à des taux préférentiels ou de subventions. Le financement porte sur la réalisation de projets innovateurs qui ont des incidences considérables sur l'environnement.

Promouvoir la recherche sur l'environnement rural

Les ministères de l'Environnement (MENV), de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) se sont joints aux trois fonds de recherche québécois, soit le Fonds de recherche sur la santé du Québec, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, afin de lancer l'Action concertée pour le soutien stratégique à la promotion et à la consolidation de la recherche sur l'environnement rural.

Ce nouveau programme mise, entre autres, sur le maillage des expertises et des disciplines au sein des équipes de recherche pour aborder les problèmes de l'environnement rural. Les milieux universitaires, collégiaux, institutionnels, hospitaliers, gouvernementaux et privés sont donc appelés à y collaborer. Les domaines particulièrement concernés sont l'agriculture, l'agroforesterie, la santé environnementale, la qualité des écosystèmes, la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire.

L'un des objectifs du programme est de mieux connaître l'impact des activités agricoles et agroforestières sur la qualité des écosystèmes et sur la santé humaine. Le programme vise également à encourager le développement de pratiques agricoles et agroforestières qui minimiseront ces impacts, tout en étant efficaces et économiquement viables. Il favorisera la création de modèles d'aménagement rural qui allieront le contrôle de l'urbanisation, la mise en valeur des ressources et le maintien d'une occupation dynamique du territoire. Enfin, il permettra de mettre au point des outils de diagnostic, de planification, de réalisation et de suivi des interventions en milieu rural, que ce soit à l'échelle de la ferme, du bassin versant ou des communautés rurales.

Soulignons qu'avec ce programme de recherche en environnement rural, le MAMSL compte, par exemple, évaluer de nouveaux modèles d'intervention convenant à la fois aux besoins de la population, des municipalités ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux, notamment en matière de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire rural.

D'une enveloppe totale de 2,6 millions de dollars, l'Action concertée, financée par les ministères et les fonds de recherche, permettra le soutien d'une douzaine de projets qui pourront s'échelonner sur deux ou trois ans.

Les chercheurs sont invités à trouver des partenaires externes qui investiront des ressources financières, humaines ou matérielles d'une valeur égale à la subvention demandée. La valeur totale de l'investissement de recherche pourrait donc atteindre 5,2 millions de dollars, soit le double de l'enveloppe. Les projets sélectionnés seront annoncés au début du mois de mars 2004.

Rappelons que les ministères et les fonds ont développé les orientations de l'Action concertée à la suite d'un forum stratégique tenu en 2002 afin de consulter plus d'une centaine d'acteurs en environnement rural.

Visitez les sites Web des fonds pour de plus amples renseignements : www.frsq.gouv.qc.ca, www.fqrnt.gouv.qc.ca et www.fqrsc.gouv.qc.ca. ■

L'Observatoire québécois du loisir

Faire face aux changements

Par André Thibault, directeur de l'Observatoire québécois du loisir

L'Observatoire québécois du loisir (OQL) est né de l'initiative et du soutien financier du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) ainsi que de la collaboration du Laboratoire en loisir et vie communautaire, de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), de Sports-Québec, du Conseil québécois du loisir (CQL) et des unités régionales de loisir et de sport (URLS) qui constituent son conseil d'orientation.

L'Observatoire a pour mission d'éclairer les décisions des acteurs en loisir public en rendant compte de la mouvance des déterminants de leur environnement. Les bénévoles permanents et les gestionnaires constituent les principaux « clients » de l'Observatoire.

Ses objets

L'Observatoire vise à rendre compte des quatre dimensions suivantes.

- La population et les communautés : leur composition démographique et sociologique, leurs segments, leurs pratiques de loisir et leurs attentes ; bref, le profil des destinataires du loisir public.
- Les gouvernements et les fédérations : leurs lois et règlements, leurs politiques et programmes ainsi que leur processus de décision, c'est-à-dire les leviers et les contraintes de l'action.
- Les ressources : les finances, les équipements et les personnes : leur nature, leur état de santé, leur gestion et leur évolution.
- Les pratiques professionnelles et organisationnelles significatives dans le contexte actuel.

Ces objets proviennent d'expériences, de recherches, d'études de cas, de programmes gouvernementaux et de toutes sources pertinentes. Le Québec et les pays développés constituent le

L'Observatoire québécois du loisir vise notamment à rendre compte des pratiques en loisir et des attentes de la population.

milieu global d'observation. Deux fois l'an, le conseil d'orientation de l'Observatoire en définit les objets prioritaires, tout en permettant de traiter d'objets que l'actualité pourrait imposer.

Les activités de l'Observatoire reposent sur un réseau d'observateurs travaillant dans les principaux secteurs du loisir public au Québec, auquel s'ajoutent les observatoires québécois et étrangers qui traitent en tout ou en partie des objets qui intéressent l'Observatoire. Les résultats de recherches et d'enquêtes provenant de multiples sources sont d'autres intrants de l'Observatoire de même que les relevés de pratiques signifiantes des mouvements et associations proches ou analogues aux destinataires de l'Observatoire.

Quelques enjeux

Depuis une dizaine d'années, la plupart des organisations doivent recourir à la fonction de veille devant la nécessité de tirer profit plutôt que d'être victime de l'accélération des changements observés sur divers plans : social, technique, législatif, réglementaire, économique, et enfin sur le plan individuel. L'exercice de cette fonction passe par des observatoires.

Dans le domaine privé, on pratique la veille des marchés, la veille concurrentielle et la veille technique afin d'éclairer les décisions stratégiques des entreprises, ceci dans le but de leur assurer survie et prospérité dans un monde hautement compétitif. Dans le domaine du loisir, des sports et des arts, les changements se sont aussi accélérés au cours des dernières années et ont forcé les organisations à s'adapter à des réalités que trop souvent elles avaient sous-estimées. Voyons quelques exemples.

La réorganisation scolaire a donné aux écoles, et non plus aux commissions scolaires, le pouvoir d'offrir des programmes de loisir et de conclure des ententes avec les municipalités. Ainsi certains services de garde en milieu scolaire sont devenus de véritables centres de loisir.

Le vieillissement de la population est une réalité dont doivent tenir compte les organismes de loisir public.

La récente réorganisation municipale a particulièrement touché les services de loisir en les concentrant au palier local, notamment dans les arrondissements.

Le vieillissement de la population, l'arrivée d'une large cohorte de retraités autonomes et la perspective de forts contingents de vieillards semi-autonomes sont des réalités dont doivent tenir compte les organismes de loisir public et qui sont susceptibles de changer radicalement leur façon d'offrir des services.

Parallèlement, les industries du loisir sportif, de la culture, du divertissement et du tourisme ont envahi des champs occupés traditionnellement par le loisir public. On a vu se multiplier de nouvelles pratiques de loisir comme les jeux vidéo ou la planche à roulettes qui obligent les organismes publics à offrir de nouveaux services ou aménagements.

Socialement, des changements importants demandent de nouvelles façons de penser. Ainsi, comment concilier famille et engagement bénévole, famille et pratique régulière de certains sports lorsque les deux conjoints travaillent, qu'ils partagent la garde des enfants ou habitent des villes différentes.

Sur le plan administratif, la Loi de l'administration publique du Québec (juin 2000) impose la gestion par résultats et critères de performance ; les services de loisir et les organismes qu'ils soutiennent n'échappent pas à cette exigence.

Ces quelques exemples illustrent d'une part l'obligation de voir venir plutôt que de réagir après coup et d'autre part celle de connaître les pratiques professionnelles que d'autres ont « inventées » pour faire face à ces divers changements.

L'Observatoire diffuse ses « fiches d'observation » à l'adresse suivante : www.sls.gouv.qc.ca ■

Gestion des eaux usées et urbistique

L'arrondissement Verdun, chef de file en Amérique du Nord

Par Caroline Pelletier, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Grâce à l'adoption d'une nouvelle approche technologique globale, l'urbistique, l'arrondissement Verdun de Montréal se positionne comme un leader en gestion des eaux usées en Amérique du Nord. L'implantation de son système intelligent de gestion globale du réseau d'égouts lui permettra d'économiser tout en contribuant à améliorer la qualité de l'environnement.

Un centre-ville situé sous le niveau du fleuve, habité par quelque 20 000 personnes. Un réseau d'égouts unitaire âgé, désuet et ne suffisant plus. Des réclamations annuelles considérables de citoyens victimes d'inondations et de refoulements. Et, comme dans toute municipalité, des moyens financiers limités. Voilà un bref portrait de la situation qui prévalait à Verdun il y a quelques années.

Il n'y avait pas 36 solutions. Afin d'améliorer la performance de ses infrastructures d'eaux usées, l'ancienne ville de Verdun devait, selon les exigences du ministère de l'Environnement (MENV), séparer ses réseaux pluviaux et sanitaires. Cette vaste entreprise entraînait pour la Municipalité des coûts astronomiques : presque deux milliards pour réaliser les travaux sur tout le territoire et en défrayer le financement.

« Des coûts presque prohibitifs », comme le souligne France Bernard, ingénieur civil à la Division d'ingénierie et spécialités de l'arrondissement Verdun. « Il fallait non seulement construire les égouts mais, puisque la majorité des bâtiments actuels présentent des toits plats, également aller dans les maisons pour transformer les systèmes de plomberie », explique l'ingénieur.

France Bernard et son équipe d'experts ont pris le pari de rechercher une autre solution il y a une dizaine d'années. Ils avaient en tête une méthode novatrice qui permettrait d'assurer la réhabilitation du réseau d'égouts et d'améliorer la qualité de l'eau. Ils l'ont trouvé notamment en consultant Yves Dion, aujourd'hui président de Dynetsys technologie inc. Le MENV, devant les qualités environnementales du projet, a approuvé la solution.

Des collaborations prolifiques ont permis à l'arrondissement Verdun de mettre au point cette innovation. L'École de technologie supérieure, l'École polytechnique de Montréal et l'École Polytechnique de Lausanne sont au nombre des partenaires. Un étudiant a même consacré son postdoctorat au projet.

Pierre Bédard

Dans l'ordre habituel, sur la première rangée : France Bernard, ingénieur civil et Ginette Marotte, conseillère d'arrondissement. Deuxième rangée : Georges Bossé, président de l'arrondissement, Claude Trudel, conseiller municipal, Ingrid Vandenhecke, présidente du Comité consultatif sur la gestion et le suivi des habitats naturels de Verdun, et John Gallagher, conseiller d'arrondissement.

Le MAMSL partenaire

Dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a financé une partie des travaux d'infrastructures d'égout de ce grand projet de gestion des eaux usées.

L'arrondissement Verdun a également reçu une aide financière d'Infrastructures-Québec pour la construction de l'émissaire Rhéaume et la réfection d'une conduite maîtresse d'égout.

Un système non traditionnel

Inspiré par l'urbistique, l'arrondissement Verdun implante un système non traditionnel d'évacuation des eaux usées, une première au Canada. Il s'agit en fait de développer un réseau parallèle gravitaire sous gestion informatisée,

c'est-à-dire que l'on contrôle en temps réel et à distance le débit et la qualité des eaux usées. Les travaux visent le centre-ville, ce qui représente quelque 75 kilomètres de rues.

Ce système fait d'abord appel à un réseau nommé « subsurface », puisqu'il se situe très près du sol. « Nous construisons un nouvel égout pluvial qui n'est cependant pas tout à fait pluvial : il ramasse la majorité des eaux pluviales, c'est-à-dire les eaux de ruissellement des rues et des surfaces gazonnées. Par contre, les eaux sanitaires et les eaux pluviales des toits plats continuent à aller dans le réseau sanitaire actuel », explique France Bernard.

Le nouveau réseau « subsurface » a été déployé au fur et à mesure que les travaux de réhabilitation des services municipaux, comme la chaussée, l'électricité ou l'aqueduc, devenaient nécessaires. « C'est donc difficile de travailler en plan d'ensemble. Les moyens financiers sont aussi limités. On ne peut pas dépenser énormément d'argent sur des rues très locales de façon prioritaire quand il y a des problèmes majeurs sur des artères commerciales », constate le consultant Yves Dion.

Protéger l'environnement

Actuellement, on ignore la « qualité » des eaux usées envoyées au fleuve. Des campagnes de mesure sont régulièrement entreprises, mais elles ne permettent que de quantifier les eaux usées selon certains paramètres.

L'urbistique : la voie de l'avenir

Qu'est-ce au juste que l'urbistique ? Peu connue encore en Amérique du Nord, l'urbistique est une approche systémique et globale qui vise à solutionner des problèmes urbains. Ce terme existe depuis une vingtaine d'années en Europe.

L'urbistique a particulièrement été développée en Suisse, notamment pour régler des problèmes énergétiques, fait remarquer Yves Dion. En Amérique du Nord, l'arrondissement Verdun est la première agglomération en importance à adopter une approche urbistique pour régler ses problèmes d'assainissement.

« Ce que j'ai bien compris de l'urbistique, c'est : est-ce que l'on peut prévenir les problèmes et comment allons-nous les solutionner ? » commente Georges Bossé. Chaque geste à faire a une incidence sur un autre. »

Bien que l'urbistique en Amérique en soit encore à ses balbutiements, il apparaît logique et probable que plusieurs municipalités adoptent cette approche novatrice. En effet, selon Yves Dion et France Bernard, l'urbistique se présente aujourd'hui, grâce à l'évolution technologique, comme un secteur à fort potentiel de croissance : cette approche permet d'apporter des solutions fiables, abordables, très conviviales et pouvant s'adapter aux besoins actuels et futurs des municipalités.

Arrondissement Verdun

Arrondissement Verdun

Inspiré par l'urbistique, l'arrondissement Verdun implante un système non traditionnel d'évacuation des eaux usées, une première au Canada. Il s'agit en fait de mettre sur pied un réseau parallèle gravitaire sous gestion informatisée, c'est-à-dire que l'on contrôle en temps réel et à distance le débit et la qualité des eaux usées.

La nouvelle technologie expérimentée par l'arrondissement Verdun permettra de sonder en temps réel la qualité des eaux dans le réseau et de faire un suivi environnemental pour assurer que les débordements n'aient pas d'impact sur les cours d'eau. En fait, le réseau de « subsurface » étant à proximité du sol, il devenait primordial d'inclure un système de monitorage.

« L'élément nouveau, dans le projet, c'est la combinaison de cette nouvelle façon de construire des infrastructures avec le système de monitorage qui nous permet de faire un suivi en temps réel, fait remarquer Yves Dion. En plus, les paramètres qui permettent ce contrôle ne sont pas que quantitatifs mais qualitatifs. On pourra mesurer la charge des polluants organiques qui se retrouvent dans le réseau d'égouts. Les décisions de rejeter les eaux à l'usine de traitement ou au fleuve se prendront en fonction de la qualité. Est-ce que l'eau est assez propre ? Aura-t-elle un impact sur l'environnement ? Ça, c'est innovateur. Ça ne s'est fait ni au Québec, ni au Canada. »

Les systèmes de contrôle de qualité de ce type sont le plus souvent utilisés dans les grandes entreprises seulement. « Le simple analyseur de DCO (demande chimique en oxygène) coûte près de 70 000 $. Ça explique pourquoi ce genre de technologie ne s'est pas déployé dans des réseaux urbains à grande échelle. »

Pour acheminer les eaux recueillies par le réseau de subsurface, il devenait nécessaire de construire un nouvel émissaire. « C'est la portion génie civil du projet, l'élément spectaculaire. C'est un gros tuyau de 2,7 mètres de diamètre. Le débit d'eau des tuyaux va avoisiner 12 m^3 par seconde », précise Yves Dion.

Autre élément impressionnant : la chambre de régulation, de 10 m par 10 m, à quelque 15 mètres dans le sous-sol. « C'est une chambre vraiment immense. C'est là que vont se trouver tous les instruments, comme les jauges, qui vont servir à mesurer la qualité des eaux », informe France Bernard. Les données recueillies seront transmises à un ordinateur central.

Les travaux sur le terrain seront terminés cet automne. Les équipements nécessaires au monitoring seront installés cet hiver. « Au printemps, le système devrait être opérationnel sous toutes ses formes », croit Georges Bossé, président de l'arrondissement Verdun et maire de l'ancienne ville de Verdun.

Le fonctionnement du système sera évalué au cours des premiers mois d'opération. Du côté de la Ville de Montréal, on suit de près l'implantation de cette nouvelle technologie. Des projets de recherche pourraient être entrepris dans d'autres secteurs de la métropole aux caractéristiques semblables.

Un choix « payant »

De l'avis d'Yves Dion, peu de municipalités acceptent d'investir dans l'achat d'instrumentation de contrôle. « On est conscient qu'il est très, très rare que des municipalités soient réceptives à l'idée de dépenser autant d'argent en instrumentation, a priori », dit-il.

Verdun a accepté de se lancer dans l'aventure pour régler deux problématiques, répond Georges Bossé. « Une problématique d'inondation d'abord. L'émissaire venait parachever des travaux entrepris au début des années 1990. Nous souhaitions améliorer la condition de vie des citoyens touchés par les inondations de leurs sous-sols. Il y a aussi une problématique environnementale. On ne peut pas envoyer n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment à l'émissaire. Actuellement, on ignore ce qui se retrouve dans les eaux usées. »

La réhabilitation des égouts du centre-ville et la conception du système de gestion a coûté quelque 25 millions de dollars, incluant les 8 millions nécessaires à la construction de l'émissaire Rhéaume.

« La mise en place de ce système va nous permettre de récupérer certains coûts. L'ancienne CUM et des universités nous ont prêté des employés », fait valoir Georges Bossé qui préfère parler des bénéfices et de l'apport humain. « Ça nous permet de nous donner une expertise à travers le Canada, l'Amérique du Nord et l'Europe et de pouvoir exporter cette expertise », juge-t-il.

Ce n'est pas la première fois que l'arrondissement Verdun occupe le premier rang, rappelle Georges Bossé. « Verdun a tout le temps tenté d'être à l'avant-garde. Nous sommes capables d'être un leader au niveau municipal et nous aimons essayer d'être un leader. Ça nous permet de régler des problèmes, sans dépendre des autres. Nous sommes les premiers à en bénéficier. »

Selon le président de l'arrondissement, ce type de projet permet aussi aux chercheurs universitaires de mettre en pratique, sur le terrain, les concepts élaborés entre quatre murs, « pour leur expérience mais aussi pour notre bénéfice ».

Historique d'une problématique

Les inondations font partie de l'histoire du centre-ville de l'arrondissement Verdun. Et les moyens de les prévenir aussi.

Pour isoler ce territoire du fleuve Saint-Laurent, la construction d'une première digue est entamée en 1895. En 1896, lorsque cette digue fut complétée, « il y avait environ 40 familles sur ce territoire », précise Yves Dion.

La digue est à nouveau rehaussée à la suite d'une inondation en 1904 – environ 90 % des maisons sont inhabitables au rez-de-chaussée. Une première station de pompage pour diriger les eaux pluviales et usées vers le fleuve est construite dans les années 1920. Elle sera reconstruite en 1958.

Arrondissement Verdun

La nouvelle technologie expérimentée par l'arrondissement Verdun permettra de sonder en temps réel la qualité des eaux dans le réseau et de faire un suivi environnemental pour assurer que les débordements n'aient pas d'impact sur les cours d'eau.

En parallèle à l'installation du système, M. Bossé croit qu'il faudra se questionner sur l'application possible de ce système à d'autres domaines.

Sur la sellette

Depuis 1997, France Bernard et Yves Dion présentent leur système unique de gestion des eaux usées lors de conférences au Québec, au Canada et aux États-Unis. Le projet s'est mérité une mention lors d'un concours international d'urbistique en 2000.

Preuve que l'arrondissement Verdun se distingue sur la scène internationale, la ville de Montréal accueillera en 2005 le Forum international d'urbistique. Georges Bossé en a fait l'annonce officielle à Martigny, en Suisse, en novembre 2002. Cet événement a lieu depuis une vingtaine d'années dans ce pays.

Pour œuvrer à cette conférence, la Ville de Montréal travaillera en collaboration avec l'Institut international de gestion des grandes métropoles du réseau Métropolis, qui regroupe près de 80 métropoles, dont Montréal. « Nous n'avons pas besoin de créer de nouvelles structures. La Ville de Montréal et l'Institut vont mettre en commun leurs effectifs et leurs expériences », précise le président de l'arrondissement. Georges Bossé souhaite que cette collaboration contribue à « lancer le mouvement de l'urbistique sur la planète ». ■

Urgence-Environnement

Pour une intervention rapide et efficace

Par Huguette Gendreau, Direction des communications, ministère de l'Environnement

Un train déraille, un accident de la route se complique à cause de la présence d'une matière radioactive, une intoxication affecte les élèves d'une école, une explosion détruit un poste de pompage des eaux usées… Ces situations, qui ressemblent à des scénarios de film, se sont réellement produites en 2002. Elles font partie des 2500 interventions documentées dont près de 1500 ont nécessité, de la part d'une des 14 équipes régionales d'Urgence-Environnement, une intervention immédiate et un déplacement sur les lieux de l'événement.

Ce sont les municipalités qui agissent comme premières répondantes lors de situations d'urgence sur leur territoire et c'est à titre de conseillères techniques qu'interviennent d'abord les équipes régionales d'Urgence-Environnement. Présentes dans toutes les régions du Québec, elles sont prêtes à intervenir vingt-quatre heures sur vingt-quatre afin de s'assurer que des mesures adéquates soient prises dans les plus brefs délais en vue de prévenir les conséquences négatives des accidents sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol et de restreindre les dommages matériels.

Pour faire face avec rapidité et efficacité aux diverses situations d'urgence découlant d'accidents d'origine naturelle ou technologique pouvant toucher l'environnement, la population ou les biens matériels, le ministère de l'Environnement s'est doté, au début des années 90, d'une structure permanente d'intervention ainsi que d'un plan d'urgence, lequel précise les modalités d'intervention pour l'ensemble des situations susceptibles de survenir. Ainsi, pour les urgences de très grande ampleur, comme la crise du verglas en 1998 ou le déluge du Saguenay en 1996, Urgence-Environnement agit selon les principes établis dans le Plan national de sécurité civile.

S'il s'agit d'un événement de faible envergure, comme le déversement de produits pétroliers sur la route à la suite d'une collision ou un incendie mineur dans une usine qui utilise des produits chimiques, les effets sur l'environnement seront relativement faibles et facilement contrôlables par des moyens d'intervention bien connus et bien rodés. Toutefois, lorsque les effets de l'événement sur l'environnement sont importants ou difficiles à maîtriser, que l'événement désorganise momentanément la population, les équipes d'intervention locales peuvent compter sur chacune des ressources d'Urgence-Environnement.

Par exemple, elles peuvent avoir recours au Bureau de coordination des urgences et des enquêtes (BCUE) qui peut agir alors comme coordonnateur et porte-parole officiel du ministère de l'Environnement ainsi que faire appel à l'équipe terrain du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). Si l'on doit pousser plus loin le savoir-faire, dans des domaines tels que la biologie, la biochimie, l'écotoxicologie, la microbiologie ou la chimie, l'équipe scientifique du CEAEQ est alors mise à contribution.

Ministère de l'Environnement

À l'été 2001, une épizootie a touché des milliers de carpes dans le fleuve Saint-Laurent.

Pour effectuer son travail, le CEAEQ dispose, entre autres, du TAGA (analyseur de gaz atmosphérique à l'état de trace), un laboratoire mobile hautement spécialisé qui permet l'échantillonnage, l'identification et la quantification d'une multitude de polluants gazeux à l'aide d'un spectromètre de masse. Grâce au TAGA, les spécialistes peuvent procéder à l'analyse de l'air ambiant en temps réel, tout en se déplaçant. Les résultats d'analyse, couplés aux conditions météorologiques et aux influences topographiques, permettent de localiser une source de pollution et d'en établir le profil réel de dispersion au sol.

Ministère de l'Environnement

Le déluge au Saguenay en juillet 1996 a nécessité la mise en place de mesures d'envergure qui ont nécessité la collaboration de nombreux organismes.

Dès qu'elle est interpellée, l'équipe d'Urgence-Environnement doit analyser la situation. Il est essentiel d'identifier rapidement les produits en cause, les impacts potentiels sur l'environnement et les modes d'intervention appropriés à mettre en œuvre. Aussi, dans le cadre de projets d'échantillonnage et d'analyse réalisés directement sur le terrain, le CEAEQ peut dépêcher sur les lieux son équipe spécialisée et son laboratoire mobile polyvalent (LMP). Ce laboratoire permet d'analyser la plupart des polluants d'intérêt pour l'environnement qui seraient présents dans les sols, les eaux, les rejets liquides ou solides et les matières dangereuses.

De plus, sur un site d'intervention, lorsque la situation perdure, les intervenants en urgence ont à leur disposition un poste de coordination mobile (PCM) qui leur sert principalement de lieu de travail et de rassemblement. Équipé d'une salle de réunion et d'un poste de travail muni de matériel informatique et de communication, c'est l'outil approprié pour faciliter le travail de gestion et la prise de décisions éclairées.

En définitive, retenons que lors d'un incendie, d'une fuite de gaz ou d'un déversement de matières dangereuses, le ministère de l'Environnement, par l'entremise d'Urgence-Environnement, constitue un partenaire sur lequel les municipalités peuvent compter pour évaluer et soutenir la gestion rapide et efficace des interventions afin de limiter les impacts de tels événements sur la santé humaine et l'environnement.

Pour joindre Urgence-Environnement, partout au Québec, composez le 1 866 694-5454. ■

Chronique **JURIDIQUE**

Le calcul pour la tenue d'un scrutin référendaire

Par Tim Seah, avocat, Direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

L'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (L.R.Q., c. E-2.2) permet de déterminer le nombre de signatures requis lors de la tenue d'un registre pour forcer la tenue d'un scrutin référendaire. Cette disposition tient compte du nombre de personnes habiles à voter qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné.

Un scrutin référendaire doit être tenu, sauf en cas de retrait du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance, lorsqu'à la fin de la période d'accessibilité au registre le nombre de demandes atteint le suivant :

1° le nombre équivalant à 50 % des personnes habiles à voter, lorsqu'elles sont 25 ou moins ;

2° le moins élevé entre 500 et le nombre obtenu par l'addition du nombre 13 et de celui qui équivaut à 10 % des personnes habiles à voter en excédent des 25 premières, lorsqu'elles sont plus de 25 mais moins de 5 000 ;

3° 500, lorsque le nombre de personnes habiles à voter est égal ou supérieur à 5 000 mais inférieur à 20 000 ;

4° le nombre équivalant à 2,5 % des personnes habiles à voter, lorsqu'elles sont 20 000 ou plus.

Si la mise en pratique des paragraphes 1°, 3° et 4° du premier alinéa de l'article 553 LERM, cité ci-dessus, ne pose généralement pas de problème, il arrive que des erreurs soient commises lors de la résolution de l'équation prévue au paragraphe 2° qui s'applique lorsque le nombre de personnes habiles à voter est de plus de 25 et de moins de 5000. Dans ce dernier cas, le législateur exige que le résultat du calcul soit mis en regard du nombre 500 : le moins élevé de 500 ou du résultat du calcul est le nombre qui doit être retenu.

L'équation en question est la suivante :

$$13 + 10\,\% \times (\text{PHV} - 25) = \text{SR}$$

PHV représente le nombre de personnes habiles à voter

SR représente le nombre de signatures requis

En procédant à la réduction de cette équation, nous obtenons, dans un premier temps :

$$13 + \text{PHV}/10 - 2{,}5 = \text{SR}$$

Réduisant encore, nous obtenons la plus simple expression de la formule qui est la suivante :

$$\mathbf{PHV/10 + 10{,}5 = SR}$$

Ainsi, le nombre qu'il faut mettre en regard de 500 est celui obtenu en ajoutant 10,5 au dixième du nombre de personnes habiles à voter. Il faut ensuite arrondir le résultat au nombre entier suivant ; exemple : si le nombre de PHV est de 216, le résultat du calcul après arrondissement sera de 33. ■

Les travaux sur la propriété privée

Par Tim Seah, avocat, Direction des affaires juridiques, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Le territoire est sans doute un des premiers éléments auxquels on peut penser lorsqu'on tente de définir ce qu'est une municipalité. L'article 31 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) énonce le principe voulant que, sous réserve de dispositions exceptionnelles qui peuvent conférer aux municipalités des pouvoirs extraterritoriaux[1], la compétence d'une municipalité est limitée à son territoire. Cette compétence territoriale permet à la municipalité de procéder à des travaux dans le but d'installer et d'entretenir des infrastructures et des équipements au profit de ses citoyens. Elle est cependant limitée quant à l'étendue des travaux auxquels elle peut se livrer sur la propriété privée, qui peut représenter une proportion importante de son territoire.

Il est normal qu'une municipalité ne puisse pas procéder à des travaux sur une propriété qui ne lui appartient pas étant donné les principes fondamentaux de notre système juridique que sont le droit de propriété et le droit à la jouissance paisible de ses biens[2]. De plus, il y a lieu de se rappeler que les municipalités gèrent des fonds publics et que, de façon générale, il leur est interdit de dépenser ces sommes à des fins privées – voir notamment la Loi sur l'interdiction des subventions municipales[3]. Il arrive cependant qu'une municipalité veuille faire de tels travaux pour diverses raisons : assurer le bon fonctionnement d'une infrastructure municipale ou la sécurité des citoyens, passer outre au refus d'agir d'un propriétaire tenu à des travaux, etc. Dans tous les cas, la municipalité doit d'abord se demander si elle peut légalement procéder aux travaux. Nous présentons ici quelques exemples où le législateur a choisi d'accorder aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour accomplir des travaux sur la propriété privée.

Quelques dispositions habilitantes

Le législateur a prévu un certain nombre de situations dans lesquelles les municipalités peuvent procéder à des travaux sur des propriétés privées. Par exemple, les municipalités peuvent effectuer des travaux sur des propriétés privées pour l'aménagement du lit et des bordures des lacs et des cours d'eau (articles 413 (33°) LCV[4] et 555.2 CMQ[5]) ou bien pour des travaux de construction de conduites et d'entrées privées d'eau ou d'égout (articles 413.1 LCV et 563.0.1 CMQ). Le texte de ces dispositions est clair : les municipalités peuvent procéder aux travaux sur des propriétés privées pour les fins prévues à condition de respecter les formalités prévues.

Les articles 413 (33°) LCV et 555.2 CMQ précisent que l'accord du propriétaire doit être obtenu avant que la municipalité puisse accomplir les travaux – voir aussi les articles 463.1 LCV et 550.1 CMQ qui permettent aux municipalités de

1 À l'inverse, certaines normes municipales peuvent ne pas s'appliquer sur une partie de son territoire. C'est le cas d'un règlement d'urbanisme qui ne peut s'appliquer à un immeuble du gouvernement fédéral.

2 Voir notamment l'article 947 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64) et l'article 6 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12).

3 L.R.Q., c. I-15.

4 Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

5 Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

procéder aux travaux d'épandage de pesticides sur un immeuble avec le consentement du propriétaire. La municipalité ne peut donc pas obliger un propriétaire à « subir » les travaux contrairement à ce qui est prévu à l'article 427 LCV, par exemple, qui permet aux municipalités de faire certains travaux d'aqueduc, d'égout et d'approvisionnement en eau sur des propriétés privées.

En ce qui concerne les articles 413.1 LCV et 563.0.1 CMQ, le législateur a adopté une approche quelque peu différente : la municipalité peut exiger que les travaux en question soient faits par elle ou sous la supervision de son préposé à l'exclusion de toute autre possibilité. Le propriétaire pourrait donc être empêché, par règlement de sa municipalité, de faire les travaux de raccordement sur un immeuble qui lui appartient. Cela est dû au fait que la municipalité doit s'assurer de la qualité et de la conformité des travaux qui peuvent toucher son réseau.

Il se peut qu'une municipalité doive faire des travaux de prévention ou d'entretien sur des propriétés privées dans le but d'assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures. Les lois municipales prévoient l'étendue des pouvoirs de la municipalité, qui pourrait se trouver à empiéter sur le droit de la jouissance paisible des biens d'un propriétaire. À titre d'exemple, mentionnons le deuxième alinéa de l'article 425 LCV qui permet à une municipalité de couper des arbres ou des racines d'arbres situés sur des propriétés privées et qui peuvent nuire à son aqueduc municipal. Le législateur oblige la municipalité à dédommager le propriétaire. Le dédommagement du propriétaire qui voit la municipalité faire des travaux sur sa propriété est également prévu à certaines dispositions, aux articles 427 et 453 LCV et 557 (9°) CMQ, par exemple.

Évidemment, les municipalités qui sont empêchées de faire des travaux sur une propriété privée, que ce soit à cause du refus du propriétaire ou de l'absence d'une disposition habilitante, peuvent toujours exercer leur pouvoir d'expropriation (articles 570 à 572 LCV et 1097 à 1104.1 CMQ) afin de s'approprier les immeubles ou servitudes nécessaires pour procéder aux travaux légalement.

Certaines dispositions permettent à une municipalité de procéder à des travaux sur une propriété privée lorsque le propriétaire refuse ou néglige de faire les travaux auxquels il est tenu (l'article 632 CMQ, par exemple). Dans certains cas, une ordonnance du tribunal doit d'abord être obtenue pour obliger le propriétaire à faire les travaux (les articles 463 (2°) LCV et 546 (2°) CMQ ou l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)).

Les chemins privés

Les propriétaires d'immeubles situés le long de chemins privés pourraient bien vouloir que ce soit la municipalité qui se charge de l'entretien de leur chemin (déneigement, nivellement, etc.). Étant donné que la municipalité possède le matériel et le personnel nécessaires, il peut arriver que le conseil veuille également procéder à de tels travaux. Or, règle générale, il n'est pas possible à une municipalité d'entretenir un chemin privé, le régime des chemins de tolérance prévu aux articles 736 et 801 CMQ étant une exception – voir aussi l'article 415 (1°) LCV. L'article 413 (24°) LCV constitue une deuxième exception. Cette dernière disposition accorde aux municipalités, lorsqu'il est dans l'intérêt de la santé publique, le pouvoir de construire ou d'acquérir des aqueducs et égouts dans des rues privées sans être tenues de verser d'indemnité aux propriétaires pour l'usage des rues nécessaires aux travaux.

Sous réserve des exceptions prévues par le législateur, ce sont les propriétaires d'immeubles situés le long d'un chemin privé qui doivent assumer la responsabilité des travaux sur ce chemin. La municipalité ne peut ni subventionner ni se porter caution d'une association formée par les propriétaires dans le but de procéder à des travaux d'entretien sur le chemin. Si la municipalité tient à faire les travaux sur un chemin privé, elle n'a qu'à municipaliser la rue. Les municipalités sont effectivement dotées des pouvoirs nécessaires pour acquérir les chemins, que ce soit de gré à gré ou par expropriation.

Les municipalités peuvent choisir de financer les travaux sur les chemins publics par voie de tarification. La municipalité se donne ainsi la possibilité de créer différentes catégories de bénéficiaires, ce qui aura pour effet une contribution moins importante de la part des propriétaires dont les immeubles sont situés le long d'une rue privée. Une telle façon de procéder, qui doit tout de même respecter l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) concernant le bénéfice reçu par le débiteur, permettrait aux contribuables dont la propriété est située le long d'une rue privée d'économiser les sommes nécessaires pour engager un entrepreneur privé qui se chargerait des travaux d'entretien.

Conclusion

Avant de procéder à des travaux sur une propriété privée, une municipalité serait bien avisée de se rappeler que, règle générale, elle n'est pas habilitée à le faire à moins de pouvoir compter sur une disposition législative habilitante claire. Elle doit également s'assurer de bien respecter les formalités qui peuvent être prévues par la loi. En cas de doute, elle devrait faire appel à son conseiller juridique tout en se rappelant qu'en dernier ressort, elle détient toujours les pouvoirs nécessaires pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les servitudes et immeubles pour fins municipales. ■

Les véhicules hors route et les chemins publics

Par Stéphanie Cashman-Pelletier, Direction de la sécurité en transport, ministère des Transports

L'industrie des véhicules hors route est en pleine expansion au Québec et elle génère des retombées économiques importantes, particulièrement dans les régions-ressources. Il n'y a qu'à penser aux 145 843 motoneiges et aux 257 993 véhicules tout-terrains immatriculés au Québec en 2002.

Deux organismes à but non lucratif ont pour mission d'assurer le développement de ces activités, tout en favorisant la sécurité des utilisateurs de véhicules hors route : la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et la Fédération québécoise des clubs quads. Les clubs de ces deux fédérations ont notamment l'obligation d'aménager, d'entretenir et de signaliser les sentiers qu'ils exploitent.

Il est vrai que les 33 500 km de sentiers de motoneige et les 16 000 km de sentiers de VTT sont les endroits les plus sécuritaires pour pratiquer ces activités récréatives. Cependant, les sentiers doivent souvent croiser des chemins publics et les utilisateurs de véhicules hors route doivent circuler sur les chemins publics, par exemple pour rejoindre un poste d'essence ou un restaurant. Or, les motoneiges et les quads ne sont pas conçus pour être utilisés sur l'asphalte. Circuler sur un chemin public s'avère donc un choix risqué pour les amateurs de véhicules hors route. En effet, lors de la saison 2002-2003, le quart des décès (25 %) en véhicules hors route sont survenus sur un chemin public.

La Loi sur les véhicules hors route adoptée en 1996 interdit de façon générale la circulation de ces véhicules sur les chemins publics, mais elle prévoit certaines exceptions dont celles qui suivent.

Traverses de chemin public

Les véhicules hors route peuvent traverser le chemin à l'endroit prévu par une signalisation routière. Cette manœuvre n'est pas autorisée sur une autoroute ou un chemin à accès limité au sens du Code de la sécurité routière.

Circulation longitudinale

À la condition qu'une signalisation routière l'autorise, les véhicules hors route peuvent circuler sur la chaussée, sur une distance maximale de 500 mètres, pour rejoindre un autre tronçon de sentier, une station-service ou un lieu ouvert au public pour y faire une halte. Des obstacles incontournables doivent empêcher de le rejoindre autrement et l'aménagement de l'emprise ne doit pas permettre de circuler hors de la chaussée et du fossé. Les conducteurs doivent respecter les règles de la circulation routière.

Sur plus de 500 mètres, les véhicules hors route peuvent circuler sur tout ou partie d'un chemin public, à la condition qu'un règlement du gestionnaire du réseau routier les y autorise. Les conducteurs doivent aussi respecter les règles de la circulation routière.

Il est à noter que ces manœuvres ne sont pas autorisées sur une autoroute ou un chemin à accès limité.

Autorisation du gestionnaire

Pour être légale, la circulation en motoneige ou en VTT sur les chemins publics, que ce soit dans le cas d'une traverse ou d'une circulation longitudinale, doit toujours être autorisée par le gestionnaire du réseau routier, à savoir le ministère des Transports ou les municipalités. Le gestionnaire doit, avant d'autoriser ou de réglementer, s'assurer de la sécurité de la manœuvre tant pour les usagers de la route que pour les utilisateurs de véhicules hors route.

Lorsque le gestionnaire du réseau routier considère que ces manœuvres sont sécuritaires, il peut les autoriser ou adopter un règlement, selon le cas. Ainsi, il peut déterminer les conditions que le club devra respecter pour que la circulation soit maintenue, par exemple veiller à l'entretien régulier des abords de la traverse ou des accès de façon à assurer une bonne visibilité en tout temps.

En vertu du Code de la sécurité routière, les règlements municipaux visant la circulation des véhicules hors route sur un chemin public doivent être approuvés par le ministre des Transports pour être en vigueur. Les municipalités doivent s'adresser à la direction territoriale du ministère des Transports de leur région pour obtenir cette approbation. ■

Le porte-à-porte non commercial

La Cour d'appel tranche

Par Sophie DeCorwin, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Dans une décision rendue le 27 août 2003, la Cour d'appel a invalidé certaines dispositions d'un règlement de la Ville de Blainville visant à limiter la sollicitation « porte-à-porte » à des fins autres que commerciales. Ce règlement, contesté par les témoins de Jéhovah, établissait des catégories distinctes de solliciteurs soumises à des exigences différentes. Ainsi, pour la sollicitation non commerciale, incluant les visites à caractère religieux, le porte-à-porte n'était permis que les jours de semaine, entre 9 h et 19 h 30. De plus, l'achat d'un permis de 100 $ était obligatoire. Ce permis avait une durée limitée de deux mois et ne pouvait être renouvelé à l'intérieur de la période de 12 mois suivant sa délivrance.

La Cour considère que la Ville avait compétence pour adopter un tel règlement en vertu de ses pouvoirs généraux de réglementer en vue d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur son territoire. Toutefois, elle estime que la formulation du règlement porte une atteinte grave à la liberté de religion et à la liberté d'expression. De plus, elle juge certaines de ses dispositions arbitraires, inéquitables et irrationnelles.

Cette décision confirme que le pouvoir de réglementer pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité et le bien-être général doit être exercé dans le respect des lois et règlements gouvernementaux, incluant la Charte des droits et libertés de la personne.

Articles traitant d'un sujet analogue déjà parus dans *Municipalité*:

Lampron, Louis-Philippe. *La Charte des droits et libertés : son application aux actes municipaux.* Janvier-février 2002, p. 31.

Seah, Tim. *Paix, ordre et bon gouvernement : les pouvoirs généraux de réglementation.* Juin-juillet 2000, p. 27. ■

Villes et Villages en santé : onze municipalités à l'honneur

Le réseau québécois Villes et Villages en santé a remis ses prix d'excellence et huit mentions de mérite lors de la 15e édition de son colloque, en septembre dernier. Le vice-président du réseau et maire de Salaberry-de-Valleyfield, Denis Lapointe, était accompagné pour l'occasion de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Nathalie Normandeau, de même que du maire de Saint-Georges-de-Beauce, Roger Carette.

La Municipalité de Notre-Dame-du-Nord, la Municipalité de Pointe-à-la-Croix et la Ville de Trois-Rivières ont reçu les prix d'excellence.

Les mentions ont été attribuées à la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, à la Ville d'Edmundston (Nouveau-Brunswick), à la Ville de Laval, à l'arrondissement Beauport de Québec, à la Ville de Québec, à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, à la Ville de Victoriaville et à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

La participation des citoyens, la concertation entre les partenaires, le rôle actif joué par la municipalité et la mise en œuvre du développement durable ont guidé les choix du jury.

Pour connaître les réalisations des municipalités primées, consultez le site Web du réseau au www.rqvvs.qc.ca. ■

Des fleurs pour 16 municipalités

Seize municipalités ont été primées dans le cadre de l'édition 2003 du concours Fleurir le Québec. Le nom des gagnants nationaux des prix Reconnaissance ont été dévoilés par la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Françoise Gauthier, lors d'une fête champêtre tenue au Jardin zoologique du Québec, à Québec, le 20 septembre dernier.

« Le concours Fleurir le Québec, l'un des cinq grands événements du bioalimentaire québécois, souligne d'année en année le talent et la créativité de celles et de ceux qui s'adonnent aux joies de l'horticulture ornementale », a souligné la ministre lors de l'événement.

Les 16 municipalités primées se sont partagé 19 prix Reconnaissance. Pour chacun de ces prix, cinq catégories ont été établies en fonction de la taille de la population des municipalités.

D'autre part, la ministre a remis son prix, le prix de la Ministre, dans deux catégories : produit horticole innovateur et service horticole innovateur.

Le nom des gagnants ainsi que les photographies des lieux primés sont présentés sur le site Web du MAPAQ à l'adresse suivante : www.agr.gouv.qc.ca/fleurirlequebec. ■

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin

Une marque de reconnaissance

Par Serge Vézina, Direction du loisir, Secrétariat au loisir et au sport

La contribution des bénévoles en loisir et en sport représente une richesse inestimable pour la collectivité québécoise. Ils sont en effet plus de 500 000 de tous les âges et de tous les milieux qui consacrent leur temps et leurs talents au service de leur communauté.

Depuis sa création en 1992, le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin a mis en valeur l'apport considérable des bénévoles du Québec en rendant hommage, chaque année, à ces personnes dont l'excellence de l'engagement est reconnue dans leur milieu. Vingt-et-un bénévoles ont été honorés dans les volets suivants : action régionale, action nationale et relève. Quant au volet « soutien au bénévolat », il souligne le concours des municipalités, des entreprises et des organismes qui appuient les bénévoles.

Peu importe l'endroit, le loisir et le sport ont un besoin constant de bénévoles afin d'assurer la survie ou le maintien de plusieurs activités. Bien que certaines statistiques démontrent une baisse du bénévolat dans ces deux secteurs, plusieurs gestes peuvent, par contre, être posés afin de maintenir et même d'accroître ce précieux apport social. Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est une marque de reconnaissance et d'encouragement à promouvoir le bénévolat pour l'essor du loisir et du sport.

Les acteurs du milieu sont conscients que sans le soutien du bénévolat, le développement est impensable. Si le monde municipal est généralement très concerné par cette activité, plusieurs entreprises et organismes s'y consacrent aussi généreusement. ■

Daniel Lessard

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, a rendu un hommage public aux personnes qui ont mérité le prix Dollard-Morin lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 24 octobre 2003 à l'Assemblée nationale.

Action régionale

Ce volet rend hommage à une personne bénévole dans chaque région administrative du Québec. Les partenaires sont les unités régionales de loisir et de sport.

Placide Rodrigue (Montérégie)

Lise Bédard Archambault (Bas-Saint-Laurent)

Jean-Guy Parent (Chaudière-Appalaches)

Claude Bédard (Montréal)

Suzanne Pagé-Pytura (Outaouais)

Renaud Robinson (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

Jack St-Onge (Mauricie)

Gisèle Legault (Laval)

Prudent Mercure (Abitibi-Témiscamingue)

Bernard Tremblay (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Jeanne Paris (Centre-du-Québec)

Yves Grenier (Lanaudière)

Pierre Rocque (Côte-Nord)

Gabriel Lupien (Capitale-Nationale)

Denis Fontaine (Estrie)

Marc Desjardins (Laurentides)

Nicole Bouchard (Nord-du-Québec)

Action nationale

Ce volet honore une personne bénévole dans le secteur du loisir et une autre dans le secteur du sport. Les partenaires sont le Conseil québécois du loisir et la Corporation Sports-Québec.

Loisir
René Paquet (Capitale-Nationale)

Sport
Wilson Church (Montréal)

Relève

Ce volet permet de souligner l'apport bénévole des jeunes de 18 à 30 ans dans le secteur du loisir et dans le secteur du sport. Les partenaires sont le Conseil québécois du loisir et la Corporation Sports-Québec.

Loisir
Caroline Dufour (Bas-Saint-Laurent)

Sport
Vincent Dubuc (Montréal)

Soutien au bénévolat

Ce volet s'adresse aux municipalités, entreprises et organismes qui appuient les bénévoles et qui contribuent à l'avancement du loisir et du sport. Les partenaires sont les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, la Corporation Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal.

Catégorie Municipalité
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Bas-Saint-Laurent)

Catégorie Entreprise
Télévision de Saint-Hyacinthe, Cogéco Câble inc. (Montérégie)

Catégorie Organisme
Association régionale de soccer de l'Outaouais (Outaouais)

Le loisir au rythme de ma vie !

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) souhaite sensibiliser les élus et les différents acteurs municipaux à l'importance du loisir dans la vie des personnes qui vivent en institution.

La participation quotidienne à une activité de loisir est bénéfique pour la santé et le mieux-être, éléments essentiels à la qualité de vie des personnes qui fréquentent un établissement de santé.

La Fédération québécoise du loisir en institution compte actuellement 273 établissements membres du réseau de la santé où près d'un millier de spécialistes s'occupent de personnes en hébergement ou de personnes utilisant les différents services du réseau.

Pour une 15e année consécutive, la FQLI et ses associations régionales ont profité de la Semaine du loisir pour sensibiliser, informer et éduquer la population en ce qui concerne l'apport essentiel du loisir dans la qualité de vie de la personne qui réside dans un centre d'hébergement de soins de longue durée, une résidence privée, un centre de réadaptation ou un centre hospitalier psychiatrique, qui fréquente un centre de jour ou un organisme communautaire en santé mentale, ou qui a recours à des ressources intermédiaires ou de type familial.

La Semaine du loisir est un moment privilégié puisqu'elle place les usagers à l'avant-scène et démontre l'importance du loisir dans la vie de ces derniers. Voilà donc l'occasion de souligner l'apport des usagers, des intervenants en loisir, des personnes significatives et de la communauté en ce qui concerne la dimension vécu-loisir d'un établissement. De plus, la Semaine du loisir permet aux intervenants en loisir d'offrir une programmation d'activités adaptées qui répond au rythme de vie des différentes clientèles comme les personnes âgées en perte d'autonomie physique ou cognitive, les personnes atteintes de troubles comportementaux et les personnes atteintes d'un handicap physique, intellectuel ou sensoriel.

La participation quotidienne à une activité de loisir est bénéfique pour la santé et le mieux-être, éléments essentiels à la qualité de vie des personnes qui fréquentent un établissement de santé. Voici quelques-uns des bienfaits du loisir : développement de la créativité, accroissement des compétences, meilleure estime de soi, valorisation, relaxation, défoulement, maintien et accroissement du rythme de fonctionnement. Comment y parvenir ? Il suffit de prescrire une dose quotidienne de loisir et de faire appel à la volonté de l'usager, des personnes significatives qui l'entourent et des intervenants du réseau de la santé. Les activités de loisir transforment les temps libres en moments privilégiés et de ce fait favorisent l'épanouissement personnel.

Ainsi, un programme expérimental en horticulture mené auprès de 28 résidents de centres pour personnes âgées choisis au hasard a donné lieu à des résultats intéressants. Un autre exemple : un résident s'est vite rendu compte qu'il pouvait participer à l'activité de peinture. Bien déterminé à reprendre l'activité la semaine suivante, il a fait part de son intérêt à l'intervenant en loisir. Depuis ce fameux jour, cette personne a déjà réalisé deux toiles et on a pu constater que son agressivité avait diminué au fil des semaines. Aujourd'hui, il est très fier de nous présenter ses réalisations.

C'est sous le thème *Le loisir au rythme de ma vie, pour fredonner une mélodie* que la Semaine du loisir de la Fédération québécoise du loisir en institution s'est tenue du 9 au 15 novembre. Tous ont été invités à y participer de façon active, à découvrir tout un secteur d'activité et à créer des relations et même des alliances pour renforcer l'importance du loisir dans la vie de tous les citoyens. C'est grâce à l'engagement de tous qu'on pourra faire la différence dans la vie d'un établissement, dans celle d'un résident et même dans l'ensemble de la communauté.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Fédération québécoise du loisir en institution au (418) 847-1744 ou consulter son site Web : www.fqli.org. ■

L'hiver à l'école des Rues principales

La fondation Rues principales, en collaboration avec le Département d'aménagement de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, offre un programme complet de formation continue sur la revitalisation physique et économique.

Les cours suivants seront offerts lors de la session d'hiver 2004 : La gestion du patrimoine en milieu municipal (1er mars), Aménagements paysagers des espaces publics (2 mars), Élaboration d'un PIIA (3 mars), Expériences d'ailleurs et tendances en revitalisation (4 mars).

Ces cours sont reconnus par Emploi-Québec dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Les personnes qui répondront aux exigences du programme peuvent également recevoir une attestation de formation continue de l'Université Laval et de la fondation Rues principales. Soulignons que depuis octobre 1990, plus de 600 personnes de plus de 170 municipalités du Québec se sont inscrites à ce programme. Quarante d'entre elles ont reçu une attestation d'études.

Pour vous inscrire ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la fondation Rues principales au (418) 694-9944. ■

Nominations du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a procédé, le 3 septembre 2003, aux nominations suivantes : Marie Chatigny, Jean Guérin, Jean-Pierre Lessard et Marie-Claire Martineau ont été nommés membres du Comité de réexamen constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Normand Poulin, député de la circonscription de Beauce-Nord de 1994 à 2003, a été nommé membre de la Commission municipale du Québec. Le mandat de M. Poulin a débuté le 6 octobre 2003. ■

Les directions régionales du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

DIRECTION RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT (Région 01)
M. Gilles Julien, directeur régional
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3629
Télécopieur : (418) 727-3537

DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (Région 02)
M. André Rochefort, directeur régional
3e étage, bureau 306
227, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4
Téléphone : (418) 698-3523
Télécopieur : (418) 698-3526

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (Régions 03 et 12)
M. Maurice Lebrun, directeur régional
Rez-de-chaussée, bureau 180
979, avenue de Bourgogne
Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1343
Télécopieur : (418) 643-4086

DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (Régions 04 et 17)
M. Pierre Robert, directeur régional
3e étage, bureau 302
100, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6653
Télécopieur : (819) 371-6953

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE (Région 05)
M. Pierre Poulin, directeur régional
4e étage, bureau 4.04
200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3244
Télécopieur : (819) 820-3979

DIRECTION RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS (Région 07)
M. Pierre Ricard, directeur régional
9e étage, bureau 9.300
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3006
Télécopieur : (819) 772-3989

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Région 08)
M. Denis Bureau, directeur régional
1er étage, bureau 105
170, avenue Principale
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : (819) 763-3582
Télécopieur : (819) 763-3803

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD (Région 09)
M. Louis Bélanger, directeur régional par intérim
1er étage, bureau 1.801
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4241
Télécopieur : (418) 295-4955

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Région 11)
M. Michel Gionest, directeur régional
500, avenue Daigneault, bureau 10B
C. P. 310
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5024
Télécopieur : (418) 689-4823

DIRECTION RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE, DES LAURENTIDES ET DE LA MONTÉRÉGIE (Régions 14, 15 et 16)
M. Robert Sabourin, directeur régional par intérim
500, boul. René-Lévesque Ouest, 14e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-5487
Télécopieur : (514) 873-3057

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES (Territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal)
M. Yves Laforture, directeur
800, rue du Square-Victoria, bureau 4.18
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-8246
Télécopieur : (514) 873-3692

MUNICIPALITÉ

Ministère
des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir
Direction des communications

Aile Cook, RC
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Société canadienne des postes
Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention 40005085

3e ÉDITION, en format Web seulement

Plus qu'un livre : un hyperlivre ***www.mamsl.gouv.qc.ca***

La prise de décision en urbanisme

Troisième édition, en format électronique, revue et largement augmentée de *La prise de décision en urbanisme*, une véritable boîte à outils en matière d'urbanisme.

Indispensable dans la gestion et la mise en œuvre des décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ces outils servent autant aux élus, aux officiers municipaux, aux urbanistes et aux aménagistes qu'aux citoyennes et citoyens.

Affaires municipales, Sport et Loisir
Québec

Affaires municipales, Sport et Loisir
Québec